

Kita : Au Mali, "quand l'hivernage va, tout va". C'est pour cette raison que les prévisions, les évaluations et les bilans pluviométriques et agricoles sont importantes pour notre pays

MALI

426

www.malikile.com

L'information est l'oxygène des temps modernes

JEUDI 08 AOÛT 2019

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Rapport du Vérificateur Général

Plaidoirie de Soumeylou Boubeye Maïga



Fourniture de matériels aux FAMA : 28,5 milliards FCFA d'irrégularités financières



**Dialogue politique national inclusif :
Entre paroles et palabres**

UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

Filiales



BDU - BF
BURKINA FASO



BDU - CI
CÔTE D'IVOIRE



BDM FRANCE
FRANCE



BDU
BANCO DA UNIÃO
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

www.bdm-sa.com

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



BDM SA

Une	Rapport du Vérificateur Général : Plaidoirie de Soumeylou Boubeye Maïga	P.4
Brèves	Audiences à Koulouba : SE Mahamoud Ben Labat reçu par IBK Coordination des Mouvements, Association et Sympathisants de Mahamoud Dicko : Ce que cherche l'imam en créant la CMAS Audience à Koulouba : IBK reçoit Masai Ujiri General Manager, Président de l'équipe de Basketball de Toronto Hadj 2019 : Les Maliens effectuent leur Umra Bamako : Le rapatrié s'enfuit avec la femme du boutiquier Signature de l'accord de partenariat entre l'Office National de Poste (ONP) et la BDM-SA : Le Ministre Yaya SANGARE a co-présidé ce lundi 5 août 2019, la cérémonie de signature de l'accord de partenariat. Centre d'instruction Sapeurs-pompiers et DDR de Markala et Bapho : Le Chef d'Etat-major Général veut un standard de soldat type malien	P.14 P.14 P.14 P.15 P.15 P.16 P.16
Actualité	Kita : Au Mali, "quand l'hivernage va, tout va". C'est pour cette raison que les prévisions, les évaluations et les bilans pluviométriques et agricoles sont importantes pour notre pays Contribution à la promotion de leurs droits : Les enfants du Mali recommandent l'adaptation des programmes télévisés aux besoins socio-éducatifs des enfants et des jeunes Affaire des hélicoptères cloués au sol au Mali : Le gouvernement promet d'identifier et de punir les responsables "Corruption et détournement de biens publics au Mali" : Avion présidentiel et équipements des FAMAS : 28,5 milliards FCFA d'irrégularités financières Fourniture de matériels aux FAMA : 28,5 milliards FCFA d'irrégularités financières	P.18 P.20 P.22 P.23 P.24
Politique	Dialogue politique national inclusif : Entre paroles et palabres Spécial 100 jours du Premier ministre : La méthode	P.25 P.26
Culture & société	Bamako : Quand les téléphones portables s'immiscent dans la vie de couple	P.28
International	L'avenir de l'Onu sida en question : Après le mandat controversé de Michel Sidibé Alassane Ouattara, Président de la RCI : « Il y a des choses qu'il faut modifier dans la Constitution » Guinée équatoriale : Du pouvoir mal acquis aux biens mal acquis Fusillades aux USA : Trump condamne le suprémacisme blanc et reste flou sur les armes Guerre commerciale : La Chine suspend l'achat de produits agricoles américains Monnaie : La Chine laisse s'enfoncer son yuan RDC : En meeting à Kinshasa, Martin Fayulu reste combatif	P.29 P.30 P.31 P.31 P.34 P.35 P.36
Sport	Que sont-ils devenus... Amadou Pathé Diallo : Le rouquin aux pieds d'or	P.37

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales
paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faldidié (Bamako – Mali)

Email : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B., Keïta, Souleymane Mary Diarra (Stagiaire), Moctar Sow
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssef Diarra
- **Secrétariat** : Rita Tessougué

Communiqué :

Le quotidien MALIKILÉ informe ses aimables lecteurs et annonceurs que Monsieur Casimir Sangala, anciennement Directeur de Publication a quitté votre journal.

Nous tenons à le remercier pour sa grande contribution au lancement du premier journal 100% numérique du Mali et lui souhaitons bonne chance.

Bamako, le 7 Août 2019
Le Gérant
Moctar SOW

P.14



P.22



P.16





Rapport du Vérificateur Général : Plaidoirie de Soumeylou Boubeye Maïga

Mis en cause dans un rapport du Bureau du Vérificateur Général, l'ancien Premier ministre et ministre de la Défense nationale Soumeylou Boubeye Maïga a promptement réagi pour sa défense.

Nous vous proposons, avant un prochain décryptage, sa plaidoirie contenue dans un long document que votre journal a pu se procurer.

Mes chers compatriotes,

Mes chers amis,

Je suis heureux de vous informer que j'ai remis au Végal Mes observations concernant son rapport provisoire, j'en publie de larges extraits pour vous informer dans un contexte marqué par la sensibilité de certaines informations.

Comme d'habitude, rester serein. Comme d'habitude rester debout au service du pays.

Observations de Monsieur Soumeylou Boubeye MAÏGA Ancien Ministre de la Défense et des Anciens Combattants sur le rapport provisoire du Bureau du Vérificateur Général (BVG) relatif à la vérification de conformité et de performance de l'acquisition d'un aéronef et fournitures aux Forces Armées Maliennes de matériels d'habillement, de couchage, de campement et d'alimentation (HCCA), ainsi que de véhicules et de pièces de rechange

Le rapport provisoire du BVG relatif à l'objet susmentionné, relève un certain nombre de points

de non-conformité de son point de vue portant essentiellement sur :

- L'utilisation et le contenu de l'Article 8 du code des Marchés Publics au Mali ;
- Le choix de l'intermédiaire dans les acquisitions en vue ;
- Les modalités de Financement du Marché.

Les observations formulées ici portent sur chacun des points de non-conformité indiqués dans le rapport y compris les détails qui y sont liés. Toutefois, compte tenu du secret qui doit entourer les affaires militaires, je m'en tiendrai à la réserve qui s'impose sur tout ce qui en relève.

CONTEXTE

Il paraît nécessaire de rappeler le contexte dans lequel la convention entre le MDAC et GUO-Star a été élaborée et exécuté.

A l'entrée en fonction de notre Gouvernement en septembre 2013, la situation des Famas se résumait comme suit :

- Un profond traumatisme et une crise de confiance, y compris dans la relation avec le reste de la nation, consécutifs à la défaite et à l'humiliation subies dans les régions du Nord ainsi qu'aux événements liés au putsch du 22 mars 2012.

- Un engagement dans les opérations militaires pour consolider la reconquête des régions du Nord, y combattre les forces terroristes et séparatistes, protéger les populations, sécuriser le redéploiement de l'administration et s'intégrer dans des opérations conjointes avec nos partenaires régionaux et internationaux.

- La taille et les exigences du théâtre d'opération ont été démultipliées à partir de janvier 2013, passant d'une ligne d'environ 300 km Kona-Diabali où les FAMAS avaient essentiellement une mission statique de « garde-frontières » à un théâtre couvrant l'ensemble des 3 régions du Nord, toutes les villes comprises entre Kona et Tessalit d'une part et celles comprises entre Diabali et Kidal d'autre part ainsi que le secteur de Nara (cf. le décret créant l'opération Maliba)

- Le niveau de l'équipement de nos forces était notoirement insuffisant et inadéquat (le ratio en armement individuel tournait autour de 45% dans le Nord, c'est à dire en zone opérationnelle, et de 20% dans le reste du pays).

- Les conditions de vie et de travail des militaires étaient globalement infrahumaines en matière d'habillement (les dernières dotations en tenue remontaient à deux voire trois ans pour certains), de couchage et d'alimentation.

De plus, les déserteurs qui ont rejoint les rangs adverses continuent de porter leurs uniformes des FAMAS dans les actions contre celles-ci ou dans les actions et violences perpétrées contre les populations.

- Certains de nos partenaires ne sont pas favorables à un équipement renforcé de nos Forces Armées.

- Des ressources financières insuffisantes en dépit des efforts consentis par l'Etat depuis début 2012.

Faire la guerre, reconstruire les capacités opérationnelles et œuvrer à la réhabilitation et au réarmement moral des FAMAS, telles étaient les tâches qu'il fallait mener simultanément et dans l'urgence afin de garantir l'intégrité du territoire, la souveraineté de l'Etat, la sécurité des populations et la stabilité des nouvelles Institutions issues des élections de 2013.

Tous ces éléments nous ont conduit à :

- Trouver les voies et moyens pour relever le niveau d'équipement des FAMAS par le biais des dispositions réglementaires existant, notamment l'article 8 du Code des Marchés Publics garantissant les exigences de secret, de diligence et des modalités convenables en cette période de crise ;

- Faire face aux besoins croissants des opérations dans l'environnement spécifique qui est le nôtre en en surmontant les contraintes financières par des accords de paiements pluri annuels adossés aux ressources prévisibles de l'Etat.

Ces options ont été confortées par le mandat donné le 5 novembre 2013 par le Président de la République, Chef Suprême des Armées, à un intermédiaire qui était disposé à mobiliser le financement nécessaire à l'acquisition de nos besoins et procéder au règlement des fournisseurs à la livraison, tout en acceptant, sur la base d'une convention, d'être payé sur une durée de deux ans avec un différé d'un an.

Pour ce qui concerne l'aéronef, c'est une expertise qui a conclu à la vétusté et au peu de fiabilité de l'ancien appareil présidentiel, contribuant ainsi à renforcer la décision et le

choix du Gouvernement à acquérir un nouvel appareil.

I. De la légalité de la Vérification :

1.1 La vérification d'informations relevant du Secret Défense.

La Loi n° 2012-009 du 08 février 2012 instituant le Vérificateur Général lui oppose le « secret-défense » dans le cadre de ses missions quand il dit à son article 15 que « Dans l'accomplissement de leur mission, à l'exclusion du secret de défense, aucun secret professionnel ne peut être opposé aux vérificateurs... ».

Or, il a accepté la mission de vérification de l'acquisition d'un aéronef et fournitures aux forces armées Maliennes de matériel d'habillement, de couchage, de campement et d'alimentation (HCCA), ainsi que de véhicules et de pièces de rechange.

Des opérations que la législation nationale considère comme relevant du secret-défense.

Ainsi, une limite objective se trouve être posée aux missions du Vérificateur, les transactions effectuées sous le statut du secret-défense étant exclues de son champs d'investigations, en ce qu'il ne peut pas et ne doit pas avoir accès aux informations y ayant trait.

A cet égard, pour mieux clarifier l'interprétation de l'application de l'article 8 du CMP, le Vérificateur Général aurait dû, avant d'entamer ses investigations, consulter la Cour Suprême ou tout autre organisme pour interprétation et clarification aux fins de savoir s'il pouvait mener la mission sur des opérations que la législation nationale considère comme exclues.

En effet, l'article 8 du Décret n° 08-485/P-RM du 11 août 2008 portant procédures de passa-

tion, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service du Code des Marchés Publics dispose « le présent décret ne s'applique pas aux marchés de travaux, de fournitures et de services, lorsqu'ils concernent les besoins de défense et de sécurité nationales exigeant le secret et pour lesquels la protection des intérêts essentiels de l'Etat est incompatible avec des mesures de publicité ».

Cette disposition est une reprise de l'article 9 de la Directive n° 04/2005/CM/UEMOA du 09 décembre 2005 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine qui dit que :

« La présente Directive ne s'applique pas aux marchés de travaux, de fournitures et de services, lorsqu'ils concernent des besoins de défense et de sécurité nationales exigeant le secret ou pour lesquels la protection des intérêts essentiels de l'Etat est incompatible avec des mesures de publicité ».

Comme le Décret n° 08-485/P-RM du 11 août 2008 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service, la Directive ne définit pas le secret-défense. Toute chose qui n'est pas leur vocation.

Ainsi, pour ce faire, il est fait et doit être fait recours à la définition donnée par la législation nationale, s'il en existe.

La définition du Secret-Défense au Mali ressort de l'article 36 de la Loi n° 01-079 du 20 août 2001 portant du Code Pénal qui dispose que : « Seront réputés secrets de la défense nationale pour l'application du présent Code :

1. Les renseignements d'ordre militaire, diplomatique, économique ou industriel qui, par leur nature, ne doivent être connus que des personnes qualifiées pour les détenir, et doivent, dans l'intérêt de la défense nationale, être tenus secrets à l'égard de toute autre personne;
2. Les objets, matériels, écrits, dessins, plans, cartes, photographies ou autres reproductions, et tous autres documents quelconques qui, par leur nature, ne doivent être connus que des personnes qualifiées pour les manier ou les détenir, et doivent être tenus secrets à l'égard de toute autre personne, pouvant conduire à la découverte de renseignements appartenant à l'une des catégories visées à l'alinéa précédent;
3. Les informations militaires de toute nature, non rendues publiques par le gouvernement et



non comprises dans les énumérations ci-dessus, dont, la publication, la diffusion, la divulgation ou la reproduction aura été interdite par une loi ou par un décret pris en Conseil des ministres ;

4. Les renseignements relatifs soit aux mesures prises pour découvrir et arrêter les auteurs et les complices de crimes ou de délits contre la sûreté de l'Etat».

A la lumière de ces deux textes (article 8 du Décret n°08-485/P-RM du 11 août 2008 portant Code des Marchés Publics et de l'article 36 de la Loi n°01-079 du 20 août 2001 portant Code Pénal), et au regard de la situation militaire et sécuritaire de notre pays qu'aucun citoyen n'ignore, les acquisitions faites par le MDAC, sous l'article 8 relèvent du secret-défense et sont hors du champ de compétence du Vérificateur Général.

1.2 De l'interprétation de l'article 8 du CMP par le Vérificateur Général

L'article 8 du CMP dispose : « Le présent décret ne s'applique pas aux marchés de travaux, de fournitures et de services, lorsqu'ils concernent des besoins de défense et de sécurité nationales exigeant le secret ou pour lesquels la protection des intérêts essentiels de l'Etat est incompatible avec des mesures de publicité. » Une lecture même rapide des textes en vigueur aurait permis au Vérificateur Général de comprendre que l'article 8 est relatif aux exclusions du champ d'application du Code des Marchés publics et non l'inverse comme indiqué dans le rapport au point 23. Je cite « Le vide juridique ne peut aucunement constituer une source législative ou réglementaire. Tout recours aux dispositions de l'article 8, en l'absence de dispositions spécifiques est illégal...le recours à l'article 8 du CMP ne déroge pas à l'application des autres dispositions régissant les Finances Publiques ».

Il faut noter ici que le vérificateur omet subtilement de dire « tout recours à l'article 8 ne déroge pas à l'application des autres dispositions régissant le Code des Marchés Publics. »

A la place, le Vérificateur Général s'est livré à une démarche spécieuse. Par exemple, je cite paragraphe 22 « a l'analyse, l'équipe de vérification retient que les termes de l'article 8, constituent une disposition qui indique des marchés qui, bien que remplissant les conditions juridiques de définition d'un marché public, sont exclus du champ d'application du CMP ; exclusions légalement justifiées par la spéci-

ficité des domaines et des situations concernées. L'exigence de secret qui justifie cette exclusion concerne uniquement la protection du secret ainsi que des informations ou des intérêts relatifs à la défense nationale, la sécurité publique ou la sûreté de l'Etat... »

A partir de là, le Vérificateur se lance dans l'interprétation de l'article 8 sans se référer à un seul texte national ou international pour corroborer ses dires.

La démarche du Vérificateur Général, laisse pour le moins perplexe quand il écrit et je cite : « en l'absence de textes législatifs et/réglementaires complétant les exclusions de l'article 8 du CMP par des dispositions spécifiques qui citent et traitent des contrats de marchés de la défense et sécurité nationales exigeant le secret, l'équipe de vérification EST EN DROIT de construire et fonder ses travaux sur la base des dispositions du CMP »

Cette interprétation à laquelle a procédé le Vérificateur Général ne peut pas prospérer pour la raison que le Vérificateur n'a pas qualité pour faire quelque interprétation que ce soit.

En outre, cette interprétation n'a, comme ci-dessus indiqué, aucun fondement juridique. Elle ne repose en tout cas pas sur le CMP et le Code pénal, seuls cadres d'interprétation.

Enfin, les dispositions interprétées sont plus que claires dans leur libellées et ne nécessitent aucune interprétation car disant que ce code « ne s'applique pas aux marchés de travaux, de fournitures et de services, lorsqu'ils concernent des besoins de défense et de sécurité nationales exigeant le secret ou pour lesquels la protection des intérêts essentiels de l'Etat est incompatible avec des mesures de publicité. » On y lit que lorsque les marchés 1) concernent des besoins de défense et de sécurité nationales 2) exigeant le secret ou pour lesquels la protection des intérêts essentiels de l'Etat est incompatible avec des mesures de publicité ils ne sont pas assujettis aux dispositions du Code des Marchés Publics.

Il est constant et incontestable que les acquisitions en question ont été faites pour des besoins de défense et de sécurité nationale et exigeaient le secret et pour lesquelles il ne pouvait être question de publicité.

En ayant conclu en l'absence de textes législatifs et réglementaires complétant les exclusions de l'article 8 du CMP qui citent et traitent des contrats de marchés de la défense et de sécurité nationale exigeant le secret, l'équipe

de vérification n'était pas en droit comme elle l'a dit de construire et fonder ses travaux sur la base des dispositions du CMP dès lors que les marchés en question, en raison du secret qui les entoure, sont exclus par le même CMP de son champ d'application.

On ne peut pas appliquer un texte à une situation ou un fait que le texte lui-même exclu de son champ.

Dans ces conditions, je me demande comment le Vérificateur Général, qui est supposé vérifier que la Loi est appliquée en toute impartialité, puisse porter des accusations sans se référer lui-même à des dispositions existantes et en s'appuyant sur des hypothèses qui n'existent dans aucun texte de Loi ou décret ?

Du reste, le Vérificateur Général aurait dû, au regard des champs d'exclusions fixés par le CMP, compléter sa démarche de référence légale en se reportant aux textes définissant ledit champ d'exclusion, à savoir l'article 36 de la Loi n°01-079 du 20 août 2001 qui traite du secret défense et de ce qu'il couvre.

Il est constant que les dispositions de cet article couvrent les contrats concernés en ce qu'elles font cas de «objets, matériels appartenant à l'ordre militaire...».

En conséquence, au regard de l'article 8 du CMP et surtout de l'Article 36 du Code pénal, l'équipe de vérification, quand bien même elle n'était pas fondée à connaître des marchés en question en raison de leur caractère de secret défense, N'ETAIT PAS EN DROIT de construire et fonder ses travaux sur la base des dispositions du seul Code des Marchés Publics.

Cela ayant manqué, les conclusions issues de tels travaux, fondés sur une analyse partielle et parcellaire, sont condamnées à ne pas être objectives et à ne pas respecter les termes et champs qu'ils sont supposés recouvrir.

Ainsi, le Vérificateur Général a décidé librement et sans base légale de procéder à un jugement sur la base d'hypothèses théoriques sans fondement juridique, alors qu'il doit effectuer ses vérifications en toute impartialité et en toute objectivité, et rien que sur la base des textes législatifs et réglementaires.

Aussi, le vérificateur procède par tri au choix des articles du code des marchés publics à appliquer sans fondement juridique. Sinon, comment comprendre et expliquer l'exclusion de l'article 8 et, au même moment, une préférence pour d'autres articles du même code.

Cela dénote que le vérificateur n'a pas mis en

œuvre toutes les diligences aux fins de l'interprétation de l'article 8 du CMP. Par exemple, consulter la Cour Suprême.

Cependant, la démarche du Vérificateur démontre à suffisance qu'il considère, sans pour autant l'affirmer, que les marchés en question sont exclus du champ d'application du Code des marchés Publics.

Si tel n'était pas le cas, au regard du montant des marchés qui dépassent de loin les seuils de passation des marchés fixés à l'article 9 du CMP, il aurait fait des constats sur non-respect des procédures de passation prévues aux articles 42 et suivants et 49 du CMP (appels d'offre et entente directe) dont les modalités et conditions sont pourtant bien définies par le CMP.

Or, seuls les marchés prévus à l'article 8, exclus du champ d'application du CMP, n'obéissent pas aux procédures en question.

Ainsi, en considérant que les marchés en question ne sont pas assujetties aux procédures évoquées, notamment celles de l'entente directe, le Vérificateur admet implicitement qu'ils ne se situent pas par conséquent dans le champ d'application du CMP.

1.3 De la partialité et du non-respect des normes juridiques nationales

Tantôt le Vérificateur Général exclut l'application de l'article 8 du CMP aux deux acquisitions objet de son rapport, au motif de l'absence de textes, définissant la notion de « secret défense » (alors que son champ est bien défini par l'article 36 du CP), tantôt il rejette la Loi parce qu'elle serait à ses yeux trop explicite sur la définition du « secret-défense »

Le Vérificateur Général a procédé sur la base de démonstration d'hypothèses non fondées tout en triant les textes en la matière, les uns après les autres, notamment en rejetant toute définition du secret défense comme dans la deuxième partie du paragraphe 22, « Les domaines couverts par le secret de la défense nationale prévus à l'article 36 de la Loi n°01-079 du 20 aout 2001 portant code pénal sont IMMENSES, d'où le risque de procéder à une application EXTENSIBLE de l'article 8 du CMP... », La loi ne reconnaît pas au Vérificateur Général le pouvoir d'interpréter ou commenter la loi quelque puisse être le risque que son application pourra éventuellement occasionner.

Il doit l'appliquer telle qu'elle a été formulée. A cet égard, il convient de rappeler que l'Article 6 de la Loi n°2012-009 du 08 février 2012 énonce « Le Vérificateur Général est tenu dans

l'exercice de ses fonctions au respect des normes juridiques nationales et internationales garantissant l'objectivité et l'impartialité des contrôles et vérifications sous peine d'engager sa responsabilité. »

Cette interprétation de la Loi par le Vérificateur pour servir la mise en accusation traduit une profonde altération de l'objectivité et de l'impartialité dans le déroulé de la mission de Contrôle et de Vérification.

L'article 36 de la Loi n°01-079 du 20 aout 2001 portant code pénal qu'il a lui-même cité est pourtant très clair, très précis et très exhaustif. De ces dispositions, ressort nettement ce qui est réputé secret de la défense nationale, cadre dans lequel on peut ainsi citer :

1) tout renseignement d'ordre militaire, qui, par sa nature, ne doit être connu que des personnes qualifiées pour le détenir, et doit, dans l'intérêt de la défense nationale, être tenu secret à l'égard de toute autre personne,
2) les informations militaires de toute nature et
3) tous les objets, matériels appartenant à l'ordre militaire qui, par leur nature, ne doivent être connus que des personnes qualifiées pour les manier ou les détenir, et doivent être tenus secrets à l'égard de toute autre personne, pouvant conduire à la découverte de renseignements.

Ainsi, contrairement à ce qui est affirmé dans le rapport, les domaines couverts par le secret de la défense nationale ne sont aucunement IMMENSES car nommément, exhaustivement mais limitativement cités.

Ainsi, il n'existe aucun risque d'application EXTENSIBLE de l'article 8 du CMP en raison surtout des limites posées par l'énumération faite par l'article 36 du Code pénal.

Pour preuve qu'une application extensible ne peut pas être faite, nul ne songera à mettre sous le couvert du secret-défense les marchés de l'éducation nationale, de la santé, des finances ou de l'agriculture et bien d'autres qui ne ressortent pas de l'article 36 du Code pénal. II. Le Vérificateur Général fait état d'un montant important de surfacturation sans preuve

Le rapport indique des surfacturations de FCFA 29 311 069 068 sur la fourniture de matériel HCCA, de véhicule et pièces de rechange uniquement en procédant par une simple soustraction entre des factures proformas des fabricants et les factures définitives du fournisseur détenteur du marché.

Il importe en premier lieu de souligner qu'au Mali, il n'existe pas une mercuriale des prix pour

ce qui est des matériels et équipements militaires. Autrement dit, aucun texte législatif ou réglementaire n'impose des prix, plancher et plafond, à pratiquer en matière de fourniture des matériels et équipements militaires.

Dès lors, en l'absence d'un tel référentiel, on ne saurait conclure à une surfacturation, d'une part, et, de l'autre, les fournisseurs sont libres de pratiquer les prix qu'ils veulent ou qu'ils peuvent.

Les factures proformas auxquelles le Vérificateur fait allusion sont partie intégrante du protocole d'accord, ce qui démontre qu'il n'y a aucune intention de dissimuler des informations quant-à-la détermination des prix des fabricants et ceux du fournisseur.

Il convient de préciser que le Protocole d'Accord a été signé avec le fournisseur et non avec les fabricants.

En conséquence, il n'est pas logique de procéder à une comparaison entre les factures des Fabricants et celles du Fournisseur.

Les prix usine et les prix livraison ne sont les mêmes nulle part et sur aucun produit, même si c'est le fabricant qui livre.

A ce propos, il y avait lieu pour l'équipe de vérification de prendre en compte toute l'information disponible et de constater que les paiements en question ne sont pas effectués à vue, notamment parce que :

- Si le fabricant est réglé au comptant, le fournisseur quant à lui assume toutes les charges liées à la mobilisation immédiate des ressources nécessaires au paiement du fabricant.
- Le protocole prévoyait un paiement étalé sur trois ans. A charge pour le fournisseur de s'endetter à ses frais sur la durée de règlement.
- Le règlement du fournisseur devant être effectué sur TROIS (3) ANS dont UN (1) AN DE DIFFERE, il lui fallait intégrer à son prix de vente les frais financiers, les frais d'assurance et autres charges qu'il avait à supporter du fait des conditions de règlement conclues avec lui.

Le Vérificateur Général n'indique aucunement dans ses travaux, le RAPPROCHEMENT entre les factures, les bordereaux de prix unitaires, le montant inscrit au protocole ou les bons de commandes.

De plus, le Vérificateur Général n'émet pas de preuves relatives à une circularisation des fournisseurs pour justifier qu'il s'agit réellement de surfacturation.

Il n'est également fait aucune référence à un entretien avec le fournisseur pour expliquer ces

écarts.

Un écart peut, il est vrai, être constaté, mais il devait obligatoirement être l'objet d'investigations sérieuses par le Vérificateur Général, avant de conclure à une éventuelle surfacturation.

Cette façon d'accuser à tort démontre une défaillance notoire du respect par le Vérificateur Général de son obligation de moyens dans la mise en œuvre de ses investigations.

L'annexe 9 du rapport de vérification indique la liste des personnes rencontrées par la mission. Il est surprenant de constater qu'il n'y a aucune mention faite d'une rencontre avec le fournisseur des équipements militaires, de l'aéronef et de tous les intermédiaires dans les deux acquisitions objet du rapport provisoire.

L'équipe de vérification a-t-elle la connaissance et l'expertise suffisante pour mener une mission de conformité dans le cadre de l'acquisition de l'aéronef et des équipements militaires ?

L'article 23 de la Loi n°2012-009 du 08 février 2012 instituant le Vérificateur Général énonce le recours à des Experts dans le cadre de ses missions, or, la composition de l'équipe de vérification n'indique pas la présence d'experts en passation de marchés publics, en finances publiques, en commerce international ainsi que dans le domaine de l'aéronautique.

Or, dans le cadre du financement de l'opération d'acquisition des biens objet de la vérification, le Mali a fait recours à un concours financier pour effectuer le paiement. Il apparaît, dans les travaux du Vérificateur que les frais de mise en place d'une telle opération n'ont pas été évalués et analysés par le Vérificateur Général dans son rapport.

En conséquence, il est constaté que l'équipe de vérification ne dispose pas des connaissances et de l'expertise nécessaire pour mener une telle mission. En effet, certains documents importants n'ont pu être exploités par le Vérificateur au motif qu'ils sont libellés en Anglais. Les acquisitions faisant l'objet de la vérification sont de dimension nationale et internationale avec une multitude d'intervenants.

Le Vérificateur Général n'a pas tenu compte de l'impact des limites rencontrées par la mission dans la formulation de ses constatations.

Le Vérificateur Général n'a mis aucun de ses constats au conditionnel malgré le fait d'avoir travaillé sur des documents scannés et de son incapacité à comprendre le contenu de certains documents rédigés en Anglais.

III. COMMENTAIRES AUX CONSTATS DANS LE RAPPORT :

3.1 Le MDAC et le MEF font une interprétation erronée et une application inappropriée de la disposition réglementaire relative à l'exclusion de certaines commandes publiques du champ d'application du CMP.

Le rapport provisoire lui-même fait cas des indications de l'article 9 de la directive n° 04/2005/CM/UEMOA du 09 Décembre 2005 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés de délégation de service public dans l'Union Economique.

Il souligne aussi les exclusions légalement justifiées par la spécificité du domaine et des situations concernées, lesquelles exclusions sont prévues par l'article 8 du code des Marchés Publics et portent sur le fait que la procédure classique des marchés publics ne s'applique pas aux marchés des fournitures, travaux et de services lorsqu'ils concernent des besoins de défense et de sécurité Nationale exigeant le secret ou pour lesquels la protection des intérêts essentiels de l'Etat est incompatible avec les mesures de publicité.

Le champ d'application de cette mesure utilisée d'ailleurs depuis 2012 et s'appliquant essentiellement aux marchés financés dans le cadre des opérations de stabilisation des régions du Nord est totalement approprié pour garantir d'une part les exigences de secret devant couvrir les besoins en la matière mais aussi de façon plus pressante les impératifs liés aux contraintes de livraison et des caractéristiques pour doter une armée en guerre comme celle du Mali.

En l'absence de spécifications d'ordre légal ou réglementaire se rapportant aux marchés exclus par l'article 8, il apparaît infondé que le Vérificateur veuille faire appliquer des dispositions non prévues de façon légale pour cette catégorie de marchés.

Par ailleurs, le Vérificateur Général se contente d'interpréter l'avis de la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP), structure habilitée à donner son avis sur l'application des dispositions du CMP en ces termes « la mission a constaté que saisie par le Ministère de l'Economie et des Finances pour donner un avis juridique sur l'application justifiée de l'article 8 du CMP dans le cadre de la passation des deux marchés ci-dessus cités, la DGMP s'est pronon-

cée dans un style aussi nuancé qu'imprécis et sans aucune référence juridique pour une possible utilisation de l'article 8 du CMP. ».

En fait, le Vérificateur Général remet subtilement en cause l'avis favorable de la DGMP à l'exécution desdits marchés suivant l'article 8 du CMP sans fournir l'avis de la DGMP à ce propos.

De cette manière, le Vérificateur Général interprète ledit avis mais sans y faire aucune référence. Ce qui démontre une fois de plus que le jugement du Vérificateur Général est partial, non objectif et inscrit uniquement dans la posture de jugement de valeur adossé à des informations biaisées.

3.2 Le MDAC a effectué les deux acquisitions en l'absence de toute expression de besoins préalablement et formellement définie.

Ce constat qui est fondé sur les dispositions du Code des Marchés Publics est inopérant d'autant plus que les marchés concernés sont exclus du champ d'application du Code des Marchés publics.

Toujours est-il que les acquisitions s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de renforcement des capacités des forces armées maliennes. Le Vérificateur Général s'inscrit quant à lui dans un cadre courant voire banal d'exécution de dépense et ne tient pas compte du caractère stratégique et politique de la dépense. Aussi, les équipements font partie des besoins réels de l'armée exprimés à travers toute la chaîne de commandement et s'inscrivent dans les projections effectuées à l'occasion de différents travaux au sein du Département. Il est important de rappeler que c'est à partir du début 2012 que des ressources sur les charges communes ont été allouées pour faire face aux besoins opérationnels de l'armée. La mise en œuvre de l'exécution des dépenses afférentes à ces ressources a fait l'objet de modélisation.

Ces réflexions et interactions ont abouti à l'adoption d'un modèle consensuel entre structures de la chaîne du circuit et dont la matérialité se présente sous forme de contrat militaire faisant l'objet de visa et d'approbations de toutes les autorités intervenant dans le circuit. Cette appellation spécifique aux contrats de l'armée a le double mérite de consacrer le caractère particulier de ce modèle de contrat et aussi de le couvrir du sceau de la confidentialité et de l'urgence relativement au domaine

où il s'applique.

Les dispositions de la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 imposent au Ministre en charge des Forces Armées une obligation de moyens à l'égard de nos forces, à fortiori en situation de guerre.

Prétendre que le MDAC ignore les besoins de l'Armée, en particulier après deux ans d'opérations, est une affirmation totalement gratuite et reflète l'ignorance du Vérificateur quant au fonctionnement du Département.

Pendant tout mon mandat, j'ai été dépositaire et informé au quotidien des besoins des FAMAS non seulement sur le théâtre d'opération Maliba mais aussi au niveau de toutes les entités à travers le pays.

Par exemple, pour chaque GTIA formé, il faut une centaine de véhicule. Il faut savoir que nous avons à former et équiper huit (8) GTIA et que ces entités concernent seulement 35 à 40% de nos effectifs.

3.3 Le MDAC ne s'est pas assuré de l'existence de crédits budgétaires avant le lancement des deux acquisitions.

Ce constat qui est fondé sur les dispositions du Code des Marchés Publics est inopérant d'autant plus que les marchés concernés sont exclus du champ d'application du Code des Marchés publics.

Nonobstant cet état de fait, nous renvoyons le Vérificateur Général à l'article 4 de la directive 05-97 CM UEMOA relative aux Lois des finances mise en vigueur le 01 janvier 1998 qui stipule en son aliéna 5 « Seules les Lois des finances dites rectificatives peuvent, en cours d'année, modifier les dispositions de la Loi des finances de l'année. »

De plus, le Vérificateur ne fait pas mention du mécanisme réglementaire dévolu au Ministre des Finances d'autoriser des paiements pluriannuels dans la prise en charge de certaines catégories de dépenses. Pour le cas de l'acquisition de l'avion, un collectif budgétaire a déjà consacré la prise en charge de la dite dépense. Et en ce qui concerne le second contrat, il est explicitement indiqué dans les clauses que les paiements y afférents seront effectués en 2015 et 2016. De ce fait, nous ne voyons pas le bien fondé du Vérificateur Général à arguer qu'il y a là des dépenses extra budgétaires. Cf. La Lettre confidentielle du Ministre des Finances (date). A ce niveau, il y'a lieu de préciser que la garantie de 100 milliards constituée par le Ministre des Finances répondait à l'exigence d'adosser les

dépenses publiques sur des ressources publiques prévisibles et prévues pour la circonstance.

Le Vérificateur Général constatera aisément que sur les 100 milliards de garantie du gouvernement auprès de la Banque Atlantique la prise en charge du protocole du Ministère de la Défense est de 69 Milliards.

Par ailleurs, il convient de signaler que la Banque ne pouvant financer du matériel légal, il a été convenu de loger sous la rubrique « frais d'approche » le financement de l'armement et des munitions prévus pour les 52 véhicules tactiques de liaison, les 12 véhicules de commandement, 11 des 14 blindés bastion APC, etc...., soit près de 80 véhicules (le bon de commande relatif à ce point est disponible).

3.4 Le MDAC a irrégulièrement passé, exécuté et réglé les deux contrats d'acquisitions et de fourniture.

Ce constat qui se fonde sur les dispositions du Code des Marchés Publics est inopérant d'autant plus que les marchés concernés sont exclus du champ d'application du Code des Marchés publics.

3.5 Le MDAC a retenu des candidats n'ayant pas les capacités requises pour assurer l'acquisition de l'aéronef et la fourniture de matériel HCCA, de véhicules et pièces de rechange.

La spécificité du domaine n'ayant pas fait l'objet de constatation dans le rapport fait occulter le principe de repertoring de fournisseurs catalogués, répondant aux exigences de caractéristiques et surtout aux contraintes de paiement et de livraison. Cette situation est consécutive au fait que sur le marché international les conditions exigibles pour le paiement et la livraison sont difficiles à respecter à cause des contraintes d'exécution Budgétaire et de l'environnement spécifique. La dite situation a conforté le MDAC à lister des fournisseurs historiques qui parviennent à assurer de façon régulière les exigences contractuelles qu'ils ont avec l'Etat.

Le Rapport semble ignorer que toutes les armées du monde ont des fournisseurs historiques pour chaque catégorie d'équipements, de matériels ou de fournitures. Il est incompréhensible que, par exemple, le Vérificateur ne se fonde sur aucune expérience hors du Mali d'un Pays qui procéderait par appel d'offres à l'acquisition même d'effets d'habillement de son armée. A fortiori quand celle-ci se trouve en

guerre contre des adversaires dont certains portent les uniformes qui lui été ont été volés.

Du reste, au jour d'aujourd'hui toutes les commandes inscrites dans la convention ont été livrées à l'exception des Bastions planifiés pour décembre. Ce qui reflète pour le moins la capacité des fournisseurs.

Le Vérificateur Général fait une lecture erronée de la disposition du protocole relative à la mobilisation des ressources. Cette disposition étant inscrite dans le protocole d'accord en son article 20, en conséquence, ne saurait être une condition préalable à la signature dudit protocole.

Je dois enfin rappeler que le MDAC a choisi l'intermédiaire en application d'un Mandat donné à ce dernier le 5 novembre 2013 par le Président de la République, Chef Suprême des Armées.

3.6 Le MDAC a signé des contrats d'acquisitions dépassant sa compétence en matière d'approbation.

Le protocole ayant été exécuté sur le sceau du Secret-défense, donc en application des dispositions combinées de l'article 36 du Code pénal et 8 du Code des Marchés Publics, les dispositions évoquées ne sont pas applicables.

Le point 60 du rapport doit être revu et corrigé par le Vérificateur Général, car il est en contradiction avec le corps du rapport dans son intégralité. Cf. Références du vérificateur aux différentes lettres du Ministère de l'Economie et des Finances.

Aussi, le Vérificateur Général qualifie d'irrégularité l'inscription dans le budget rectificatif de 2014 des dépenses non prévues sans se référer aux dispositions de la Loi des finances, notamment l'article 4 de la directive 05-97 CM UEMOA relative aux Lois des finances.

3.7 Le MDAC n'a pas fait respecter les procédures d'enregistrement des contrats dans le cadre de l'acquisition de l'aéronef et de la fourniture de matériel HCCA, de véhicules et de pièces de rechange aux forces armées maliennes.

Les contrats ayant été exécutés sous l'empire de l'article 8 du CMP, les dispositions relatives à l'enregistrement ne sont pas justifiées.

Je dois rappeler ici, comme évoqué précédemment, que le modèle de contrat conclu a été convenu sur instruction entre le MEF et le MDAC en 2012 au début des hostilités au Nord.

3.8 Le MDAC a signé les deux contrats d'acquisition renfermant des insuffisances.

Observation sans objet.

Les contrats ayant été signés sous un régime dérogatoire, les mentions évoquées par le Vérificateur Général restent dans le cadre de l'entente des parties et de l'appréciation des services compétents de l'Etat qui agissent au nom et pour le compte de l'Etat.

3.9 Le MDAC a signé un protocole d'accord renfermant des clauses contrares aux dispositions relatives aux Lois de finances et à la comptabilité publique.

Le Vérificateur Général fait référence à des lettres qui sont antérieures aux contrats cités en objet. Le Vérificateur Général doit clarifier le lien entre une lettre du Ministère de l'Economie et des Finances en date du 04 février 2013 et les contrats signés sous un régime dérogatoire en novembre 2013.

3.10 Le MDAC n'a pas pris les mesures idoines pour l'immatriculation de l'avion comme propriété de la République du Mali.

Au vu des limites et des difficultés rencontrées par le Vérificateur Général à comprendre les documents relatifs à l'aéronef, ce constat est sans objet. Cf. page 3 de son rapport.

Il faut toutefois préciser qu'après la décision du Gouvernement d'acquérir, sous l'empire de l'article 8 du CMP, un aéronef de commandement, la tâche assignée au MDAC a été :

- D'accomplir uniquement les formalités administratives pour la commande car lui seul peut utiliser l'article 8 du CMP.

Toutes les tâches se rapportant au choix de l'appareil, au choix du conseiller et à toutes les autres étapes d'immatriculation, exploitation ont été réparties par l'Exécutif, entre les différents ministres.

Il est d'ailleurs facile de vérifier que jusqu'au mois de Mai 2014, cette acquisition n'était pas inscrite dans le budget du Ministère de la Défense qui n'a engagé aucun règlement ni reçu aucune facture y afférents.

3.11 L'implication d'intermédiaires dans les deux acquisitions a grevé les coûts.

Cette affirmation est non fondée car le Vérificateur Général ne fournit aucune preuve que les intermédiaires ont grevé les coûts et se contentent d'une simple déduction sans tenir compte du coût de mise en œuvre d'un tel processus d'acquisition.

Le Vérificateur Général n'a pas non plus prouvé que lesdites acquisitions aient pu être obtenues par la définition d'un schéma avec les coûts es-

timatifs aux fins de comparaison avec ce qui a été fait par le MDAC et dans les mêmes conditions de mobilisation des fonds par le fournisseur.

Les différentiels de prix dont fait cas le rapport, résultent des modalités de paiement qui pour le cas du contrat de Guo star prévoient un délai de 3 ans, dont un an de différé. Lesquels vont naturellement grever les coûts parce que tenant compte des frais financiers, d'assurances et autres charges connexes liés au paiement différé. Il est à noter qu'il a été fait recours à l'intermédiaire pour le motif qu'aucun fabricant n'était prêt à consentir un crédit au-delà de dix-huit (18) mois.

3.12 Le MEF a irrégulièrement accordé une garantie au titulaire du marché dans le cadre de la fourniture de matériel et équipements destinés aux forces armées.

Ce constat est en contradiction avec les propos du Vérificateur Général au point 60 de son rapport.

3.13 Le titulaire du protocole d'accord à l'appui de la garantie autonome a effectué des opérations frauduleuses.

Le Vérificateur Général qualifie les sorties de fonds dans le compte du fournisseur de « frauduleuses » sans se référer aux fournisseurs, sans apporter la preuve de la destination finale desdits fonds. Aussi, dans l'analyse du Vérificateur Général, il n'y a aucune place à d'éventuelles marges commerciales de la part du fournisseur et ne tient pas compte du principe de fongibilité des fonds.

3.14 Les titulaires des deux acquisitions n'ont pas respecté leurs obligations contractuelles.

Contradiction de la part du Vérificateur Général. Le Vérificateur ne peut fonder de constats sur des contrats qu'il a qualifiés d'illégaux.

3.15 Le MEF en accommodant le financement des deux acquisitions n'a pas respecté des dispositions relatives à la Loi de finances.

Ce constat est contestable d'autant plus que le budget peut être modifié en cours d'exécution pour prendre en charge les dépenses qui n'auront pas été prévues, tel que cela est prévu et autorisé par l'article 4 de la Directive N° 05/97/CM/UEMOA du 16 décembre 1997 relative aux lois de finances :

« ... les lois de finances dites rectificatives peuvent, en cours d'année modifier les dispositions

de la loi de finances de l'année».

Ces dispositions ont été reprises par la Directive N° 06/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant lois de finances au sein de l'UEMOA qui dit à son article 5 que :

«Les lois de finances rectificatives modifient, en cours d'année, les dispositions de la loi de finances de l'année».

3.16 Le MEF en accommodant le financement des deux acquisitions n'a pas respecté des dispositions relatives à la comptabilité publique.

Ce constat est contestable d'autant plus que le budget peut être modifié en cours d'exécution pour prendre en charge les dépenses qui n'auront pas été prévues. Je renvoie à la Directive N° 05/97/CM/UEMOA du 16 décembre 1997 relative aux lois de finances, à la Directive N° 06/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant lois de finances au sein de l'UEMOA et à la Directive N° 07/2009/CM/UEMOA portant règlement général sur la comptabilité publique.

CONCLUSION

Je voudrai d'abord relever qu'il y a une question préjudicielle fondamentale : au regard des dispositions du CMP, du Code Pénal et de la Loi organisant le BVG, le Vérificateur Général ne pouvait mener cette mission.

Il n'a pas l'attribution d'interpréter des dispositions législatives, surtout quand celles-ci sont « obscures » ou « imprécises ». Cette mission relève de la Chambre Consultative de la Section Administrative de la Cour Suprême.

Cette violation de la Loi vicie et corrompt tout son rapport, lequel est fait par une structure qui n'en a pas la compétence légale. Or en droit, lorsque la compétence est violée, le fond ne peut être validé. C'est là une exception de taille. Ceci étant dit, tout le Rapport est bâti en référence au Code des Marchés Publics alors que précisément celui-ci exclut à son article 8 les marchés concernés car concernant les besoins de défense et de sécurité nationales et exigeant le secret et pour lesquels la protection des intérêts essentiels de l'Etat est incompatible avec des mesures de publicité.

Il apparait paradoxal que le rapport s'estime incompétent pour juger de l'opportunité de l'achat de l'avion de commandement mais pense avoir les compétences pour apprécier l'adéquation et la pertinence des acquisitions pour l'armée sur les plans quantitatifs et qualitatifs.

Dans l'appréciation de ce dossier, quelques points me semblent essentiels, en plus de ceux précédemment évoqués :

I. Le contexte de notre démarche était (et reste) marquée par une situation de guerre, avec une armée dont il fallait, dans l'urgence à la fois renforcer les capacités opérationnelles pour les unités engagées sur le terrain, remettre à niveau pour l'ensemble des composantes, réhabiliter et réarmer psychologiquement ;

- Il faut rappeler qu'à l'époque la taille du théâtre est passée de la ligne Kona-Diabali à l'ensemble des 3 régions du Nord auxquelles il faut ajouter des secteurs des régions de Koulikoro (Nara), Ségou (toutes les localités à partir de Diabaly) et de Mopti (toutes les localités à partir de Konna).

- Nous devons faire face aux besoins en armement individuel (dont le ratio général tournait autour de 45%), en véhicules et engins à équiper en armements et munitions (chaque GTIA doit disposer d'une centaine), en logistique, en protection d'hommes (barbelés, gilets pare-balles, bacs à sable, casques, uniformes) produits alimentaires, etc. Les huit (8) GTIA ne représentent que 35 à 40% de nos effectifs. Et nous avons une connaissance précise de nos besoins.

- Bien que depuis début 2012, à la suite du déclenchement des hostilités dans le Nord, l'Etat ait décidé d'allouer, sur les charges communes, des ressources destinées à l'équipement de l'Armée, celles-ci étaient absolument insuffisantes à couvrir les besoins amplifiés d'une part par la perte de tout le matériel en service dans le Nord, d'autre part par l'obsolescence d'une part importante de ce qui restait disponible dans le sud.

- Dans un contexte de guerre, toutes les informations relatives à ces besoins et aux modalités de leur réalisation relèvent du secret-défense sous le double éclairage de l'article 8 du Code des Marchés Public et de l'article 36 du Code Pénal. Dès lors, il est totalement inapproprié d'en faire le diagnostic à partir des autres dispositions du CMP auxquelles ils dérogent intégralement.

- En ce qui concerne l'avion présidentiel, le Gouvernement a décidé d'en faire l'acquisition sous l'empire de l'article 8 du CMP, pour s'assurer de meilleures conditions de sécurité et d'affichage de notre souveraineté. Le MDAC était seul habilité à passer cette commande, ce qu'il a fait. Toutefois, toutes les autres actions

se rapportant au choix de l'appareil, au choix du conseiller et à toutes les autres étapes d'immatriculation, exploitation ont été réparties par l'Exécutif entre les différents départements ministériels.

- Comme précédemment indiqué, c'est un rapport d'expert qui a conclu que l'ancien appareil présidentiel était vétuste et peu fiable, contribuant ainsi à renforcer la décision et le choix du Gouvernement à acquérir un nouvel appareil.

II. Les marchés ont été passés en application de l'article 8 du Code des marchés Publics.

- L'esprit ayant commandé l'utilisation de cette disposition qui, du reste est réglementaire, réside dans le fait que l'absence des textes subséquents à l'application de l'article 8 du CMP ne saurait justifier une situation de passivité ou de lenteur quelconque au regard des impératifs du moment face et de l'urgence.

- Dans la mise en œuvre de ces contrats, il y a eu une information et un accord du Président de la République, Chef Suprême des Armées, à chaque étape.

- Le choix du conseiller du Gouvernement pour l'acquisition de l'avion, en la personne de Monsieur Gaffa Joli, a également été établi sur la base de l'accord préalable du Président de la République.

III. Le Président de la République, Chef Suprême des Armées, a donné mandat le 5 novembre 2013 à Monsieur Sidi Kagnassy, ainsi qu'à toutes les sociétés qu'il représente, pour faciliter l'acquisition des besoins des forces armées. C'est sur cette base qu'a été signée le 13 Novembre 2013 une convention entre le MDAC et la Société Guo-Star, au terme de laquelle celle-ci acceptait de procéder au règlement des fabricants après livraison et d'attendre deux (2) à trois (3) ans pour être payée par le MDAC à partir des ressources programmées dans le budget national.

- La Convention avec Guo-Star a respecté le modèle adopté depuis 2012, sur instruction du Président de la République de l'époque, entre les Départements de la défense et des finances à la suite du déclenchement des hostilités au Nord. Et son cheminement a suivi toutes les étapes prévues dans ce cadre.

- Pour contourner les difficultés liées à l'impossibilité légale pour la banque de financer du matériel légal, il a été convenu de loger sous la rubrique « frais d'approche » le cout des armements et munitions devant équiper la centaine

de véhicules blindés et dont la vente a été autorisée par les structures françaises compétentes..

IV. Le Gouvernement ayant décidé d'acquérir l'avion présidentiel sur le même schéma que les commandes spécifiques du MDAC (à la différence que celles-ci étaient adossées aux ressources budgétaires programmées et selon des paiements pluriannuels objet d'échange de lettres avec le Ministère de l'Economie et des Finances), avait envisagé dans un premier temps de procéder au paiement par le biais de la même banque accompagnant Guo-Star. D'où la garantie autonome de 100 milliards de FCFA émise alors que la convention du MDAC couvre un montant de 69 milliards.

- A l'évidence, l'on ne peut pas demander à Guo-Star, qui mobilise le financement, en supporte tous les frais y afférents, pour payer les fabricants à la livraison, de présenter les mêmes factures que ceux-ci alors que son propre règlement est étalé sur trois (3) ans dont un (1) an de différé.

V. Au jour d'aujourd'hui, toutes les commandes ont été livrées conformément à la programmation qui avait été établie.

Il reste 14 blindés bastion dont la livraison a été planifiée pour le mois de décembre.

- Ces acquisitions contribuent à renforcer les capacités opérationnelles de nos forces et nos hommes bénéficient pour la première fois d'effets d'habillement et de couchage, en cours dans toutes les armées modernes, qui leur rendent leur identité et leur dignité.

- Certaines des critiques qui se sont exprimées ne peuvent pas nous opposer l'exemple d'une seule armée, à fortiori en guerre, qui organise de la publicité sur ses acquisitions. Et quand on sait que nombre de nos partenaires ne souhaitent pas en réalité que nous ayons une armée forte, il est à craindre que la médiatisation orchestrée autour de ces dossiers, sur lesquels l'Etat n'a occulté aucune information dans le cadre de ses relations avec les institutions et sur lesquels il a d'ailleurs assuré être prêt à suivre les différentes recommandations, ne vise au fond à inhiber notre autonomie de décision et nous faire passer désormais sous des fourches caudines à propos d'une question fondamentale de souveraineté.

Sekou Samassa

Mouvement SBM 2023
Organisation politique
Envoyer un message



Mouvement SBM 2023, ému, à Bamako.

La calomnie ne fait ni reculer ni trembler la vérité.

- Saviez vous qu'un pays comme le Mali a besoin de certaines autorisations pour acheter des armes ?

- Saviez vous que pour ce faire, il arrive de faire passer des armes pour des tenues militaires ?

- Saviez vous que des armes destinées à l'armée malienne ont déjà été bloquées par la communauté internationale ?

- Saviez vous que les publications récentes (2019) sur les réseaux sociaux parlent de faits qui remontent à 2014 ?

- Saviez vous que l'affaire a été classée sans suite après que le vérificateur général, sur instruction de la cour suprême a appris le fonds du dossier classé Secret Défense ?

- Savez vous pourquoi ces documents refont surface maintenant ? Nous non plus, mais le temps nous en dira d'avenant.

Certaines des critiques qui se sont exprimées ne peuvent pas nous opposer l'exemple d'une seule armée, à fortiori en guerre, qui organise de la publicité sur ses acquisitions. Et quand on sait que nombre de nos partenaires ne souhaitent pas en réalité que nous ayons une armée forte, il est à craindre que la médiatisation orchestrée autour de ces dossiers, sur lesquels l'Etat n'a occulté aucune information dans le cadre de ses relations avec les institutions et sur lesquels il a d'ailleurs assuré être prêt à suivre les différentes recommandations, ne vise au fond à inhiber notre autonomie de décision et nous faire passer désormais sous des fourches caudines à propos d'une question fondamentale de souveraineté...

Nous invitons la jeunesse à faire preuve de discernement, à faire plus de recherches afin d'éviter de se faire manipuler mais surtout à rester vigilant.

"Qui suis-je pour ne pas être détesté de certains, en tant qu'homme, un simple pêcheur ?

Même le prophète PSL l'a été en son temps." dixit le Boss... Allez savoir pourquoi. Au moins nos ambitions sont connues et révélées alors que les leurs sont cachées. Dites aux démagogues de chercher d'autres cartouches. mouvementsbm2023

Ibrahima Boubacar Yoro Maiga

Et dire que les moutons de Tabaski sont 10 fois plus chers que les moutons des élections.
ANGA TA DRON



Mali Malin

Mali Malin à Les maliens unis pour le Mali
UNE LIBERTÉ PROVISOIRE DE 72H ACCORDÉE À
L'EX CHEF DU PUTSCH DE 2012 ?



En tout cas, c'est ce que croit pouvoir détenir une source sûre, en effet selon la source, le président de la république, SEM Ibrahim Boubacar Keita aurait des envies de mettre sa Clémence à l'honneur et se serait entretenu avec le ministre de de la justice et des anciens combattants, Malick Coulibaly en vue d'offrir une faveur de 72H à Amadou Haya Sanogo pour lui permettre de passer la fête de Tabaski en famille

Serait-ce le début de la pensée envers le prisonnier le plus célèbre du Mali ?

Wait and see
Emmanuel THERA

Amadou GON Coulibaly

Festivités marquant la célébration officielle du 59ème Anniversaire de l'Indépendance de la Côte d'Ivoire, 07 Août 2019, présidées par le Président de la République, S.E.M. Alassane QUATTARA



Amadou Sanogo

Juridiquement selon le rapport du BVG l'avion présidentiel n'est pas une propriété malien, car il n'existe aucun document attestant que l'appareil nous appartient.

C'est un emprunt alors ? Après son deuxième mandat il va restituer l'avion aux propriétaires ?

Quel gâchis ?
Tâchons d'y réfléchir A.SANOGO



Fahad Ag

Fahad Ag Almahmoud et Moussa Maiga ont partagé une publication.
GBAGBO LAURENT
24 juillet, 19:41 •



A la Haye (...) la première fois que j'ai eu l'occasion de sourire, je crois, c'est le jour où trois fonctionnaires de la CPI sont venus pour me demander comment j'allais payer mes frais d'avocats.

Je leur ai répondu que les comptes en banque sur lesquels je recevais mon seul revenu, c'est-à-dire mon salaire depuis mon accession à la présidence en 2000, avaient été bloqués, et que je n'avais rien d'autre. Ils ne m'ont certainement pas cru, ils ont décidé de diligenter des enquêtes internationales.

J'ai plaisanté : je leur ai dit s'ils trouvaient quelque chose, qu'ils gardent tout pour eux. Ils ont cherché partout, en France, en Suisse, aux Etats-Unis, dans les paradis fiscaux...Ils ont eu beau faire, ils n'ont rien trouvé, pas de fortune cachées, pas de biens immobiliers « mal acquis » à l'étranger. Sarkozy aussi s'est démené pour faire chercher partout...Evidemment, qu'ils n'ont rien trouvé, parce que je n'ai pas grand-chose.

Laurent GBAGBO

Ammy Baba Cisse

Les frondeurs de la région de Kayes promettent de barrer le pont de Kayes le 23 Août 2019



Awa Sylla

Donc l'avion est en location dites où je peux le louer pour le week-end.
Pensez comme un adulte,
Vivez comme un jeune,
Conseillez comme un ancien et cessez jamais de rêver comme un enfant.



Pr. Alpha CONDÉ

Dans le cadre du renforcement des liens d'amitié et de fraternité existant entre la République de #Guinée et le #BurkinaFaso, Son Excellence Roch Marc Christian Kaboré, Président burkinabé, effectuera à partir du jeudi 08 août 2019, une visite de travail et d'amitié à Conakry.



Abdoul M. Maïga

Corruption institutionnalisée : Seul le peuple peut changer les choses comme en Mars 91. La justice et les Élus de la Nation sont complices. Mali



Larmes des pauvres

#Mali la mise en ligne des irrégularités décalées dans l'achat des équipements #FaMa, témoigne la volonté du président #IBK de faire la lumière sur cette affaire, cette publication est la suite de l'affaire des hélicoptères cloués au sol. À suivre...



Mamadou Ismaila KONATE

En réponse à cisse691
Ah oui, vs voulez que je parle des dossiers fausement classés sans suite et de manière frauduleuse, en violation de la loi que l'on remet et que l'on ressort et que l'on remet. Voulez-vous en savoir plus et davantage sur l'intérêt du sommet de l'Etat pour ces dossiers ?



En réponse à cisse691
Vous allez insister pendant longtemps...les bijoux de famille disparaissent au vu et au su de tout le monde et personne ne s'en émeut. L'avion du président date de quand ? Et les équipements militaires ? Et les engrais ? Et croyez-vous que les hélicoptères vont voler un jour ?

france•tv arts

Elle est la première romancière afro-américaine à avoir reçu le prix Nobel de littérature. #Toni-Morrison s'est éteinte à l'âge de 88 ans. #CulturePrime



Découvrez la nouvelle plateforme



La banque en ligne optimisée pour les grandes entreprises locales, celles du Secteur Public et les PME

BANQUE COMMERCIALE



Audiences à Koulouba : SE Mahamoud Ben Labat reçu par IBK



Le Président de la République, Chef de l'Etat SEM Ibrahim Boubacar Keïta a reçu en audience SEM Mahamoud Ben LABAT, nouvel Ambassadeur du Mali au Maroc et SEM Mahamane Amadou Maiga, nouvel Ambassadeur du Mali en Algérie.

Tous deux sont venus prendre conseils auprès du Chef de l'Etat avant de rejoindre leur juridiction respective.

■ **Cellule de communication et des Relations publiques de la Présidence de la République du Mali**

Coordination des Mouvements, Association et Sympathisants de Mahamoud Dicko : Ce que cherche l'imam en créant la CMAS



Les partisans de l'imam Mahmoud Dicko (photo) ont créé, jeudi, un mouvement dénommé « Coordination des mouvements, associations et sympathisants de l'imam Mahmoud Dicko » (CMAS).

Issa Kaou Djim, porte-parole de l'imam, explique: « Cette coordination n'est à la solde d'aucun pouvoir ni d'aucun parti : c'est le seul instrument de travail qui va représenter les actions de l'imam. Dicko est un patrimoine vivant pour le Mali. Beaucoup se reconnaissent en lui à travers ses prises de position religieuses ou sociétales. Il fait partie des solutions ».

Djim poursuit: "La CMAS se veut fédératrice de bonnes initiatives pour aider le Mali à sortir de la crise, à aller de l'avant et à bâtir notre pays sur des valeurs de tolérance, mais aussi apporter des réponses par rap-

Audience à Koulouba : IBK reçoit Masai Ujiri General Manager, Président de l'équipe de Basketball de Toronto



Le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar Keïta, a reçu en audience ce mardi 6 août 2019 à la villa des hôtes, Masai Ujiri, General Manager, Président de l'équipe de Basketball de Toronto Raptors et Fondateur de Giants of Africa, accompagné de sa délégation.

Le promoteur nigérian de Basketball venu rendre une visite de courtoisie au Chef de l'Etat, est au Mali dans le cadre du camp de basketball organisé à Bamako du 5 au 8 août 2019 au Palais des sports.

À l'issue de l'audience, M. Masai s'est adressé à la presse: « Le sport peut changer le monde, l'Afrique doit se développer et c'est ensemble que nous y arrivons. En plus de la formation des entraîneurs dans chaque pays africains et des infrastructures sportives, nous nous efforçons de servir de modèles pour que les enfants apprennent et soient motivés par un travail acharné », a-t-il déclaré.

Giants Of Africa qui promeut le Basketball dans plusieurs pays africains, participe également à des projets de proximité en faveur des communautés locales surtout des enfants et des jeunes.

L'audience s'est déroulée en présence du Ministre de la Jeunesse et des Sports Modibo Arouna Touré ; du Secrétaire Général Adjoint de la Présidence Emmanuel Sagara, du Chef de cabinet du Président de la République, Boubacar Touré et du Chargé de mission Hady Hanne.

■ **Cellule de communication et des Relations publiques de la Présidence de la République du Mali**

port à la bonne gouvernance".

Djim précise que la CMAS se situe dans la logique du meeting du 10 février 2019 et sera une sentinelle contre la dépravation des mœurs (alcool, drogue, sexe, etc.).

Djim conclut : "Quand on est religieux, on pense que c'est un crime de parler de politique. La politique, c'est la gestion de la cité. Ça ne veut pas dire que X ou Y est candidat. Il s'agit de voir s'il y a des regroupements, des politiques dont les projets de société cadrent avec notre vision. Nous soutiendrons des hommes et des femmes qui se sont investis pour un Mali debout. La politique n'est pas seulement une question d'élections; il faut la prendre dans sa dimension globale".

Le lancement officiel du mouvement est prévu pour le 5 septembre prochain.

Hadj 2019 : Les Maliens effectuent leur Umra



Après avoir prié dans la mosquée de Zoul Holoïfah et formulé le vœu pour l'accomplissement du hadj, à la sortie de Médine en direction de la Mecque, les Maliens ont entamé, du 03 au 07 août 2019, par cohortes successives, à bord de bus affrétés pour les besoins de la cause, le petit pèlerinage, communément appelé Umra.

Le dernier groupe de pèlerins de la filière gouvernementale est arrivé à la Mecque, le mardi 06 août 2019, aux environs de 20h locales, soit 17h à Bamako.

Ils ont juste déposé leurs valises à l'hôtel, avant de prendre le chemin de la Kaaba, située à quelques mètres de leur lieu de résidence, pour le petit pèlerinage.

Les premiers qui sont arrivés à la Mecque ont déjà fait 7 fois le tour de la Kaaba, appelé Tawaf, ainsi que Safa et Marwa, pour leur Umra.

Encadrés par des guides religieux, les pèlerins maliens, à l'instar de tous les autres, récitaient la formule de la Talbiya, jusqu'à la vue de la sainte Kaaba, à savoir : « Me voici, mon Seigneur, me voici. Tu es le seul unique, sans associé, me voici. C'est à toi qu'appartiennent la gloire, les bonnes grâces et le pouvoir. Tu es le seul unique, sans associé ».

Les pèlerins, en entrant dans la sainte mosquée par le pied droit, ont déclaré : « Je cherche refuge auprès d'Allah, le Majestueux par sa face honorée et son autorité éternelle contre Satan, le lapidé. Oh Allah, ouvre-moi les portes de ta miséricorde ».

Une fois dans l'enceinte de la sainte Kaaba, ils ont fait le Tawaf, comme indiqué ci-dessus, en commençant par la Pierre noire, tout en récitant les formules consacrées pour les 7 tours et à chaque passage au niveau de l'angle yéménite.

Avant de quitter le Haram, c'est-à-dire le périmètre de la Kaaba et ses alentours immédiats considérés comme sanctifiés, ils ont bu l'eau bénite de Zam-Zam, dont la consommation est fortement recommandée aux pèlerins.

Bamako : Le rapatrié s'enfuit avec la femme du boutiquier



En début juillet 2019, un gérant de cafeteria sis au quartier Yirimadio s'est vu la mère de ses deux filles s'enfuir avec un rapatrié d'une autre nationalité qui vivait dans un centre d'accueil tout près de son commerce.

FG est une jeune femme mère de deux enfants. Son époux AK l'avait laissée au village un moment afin de pouvoir s'installer convenablement à Bamako. Chose faite, l'époux demanda à ses parents de lui envoyer son épouse. Ils vivaient ensemble dans la quiétude à la cafétéria qui leur permettait de trouver leur pain quotidien. Ils étaient heureux avec leurs deux enfants et ne se plaignaient de rien.

Non loin de leur cafeteria, se trouve une ONG qui s'occupe des rapatriés de différentes nationalités au Mali. Ainsi, ces étrangers allaient y prendre du café et restaient causer souvent. Cela devint une habitude et même à l'absence du mari, les étrangers étaient là avec l'épouse. L'hospitalité est malienne, dit-on.

Alors un soir, l'épouse FG demanda la permission à son époux de désormais aller préparer le repas pour les étrangers dans la cour du centre d'accueil. Sous quelle condition ? Elle en a sûrement discuté avec eux. Selon notre source, l'époux ne soupçonnait rien autorisa la mère de ses enfants. Erreur.

La vie quotidienne de FG changea donc, car elle devait accomplir ses devoirs domestiques avant d'aller à son lieu de travail. Elle devint ainsi une restauratrice jusqu'au jour où l'un des étrangers disparaît avec FG. A K, inquiet et désespéré, voulu impliquer les gendarmes afin de retrouver son épouse mais malheureusement, il n'avait pas d'acte de mariage car lui et son épouse n'ont rien signé à la mairie. Selon cette même source, ces étrangers viennent et repartent dans un bref délai, car ils attendent juste que certaines formalités soient remplies pour qu'ils regagnent leurs pays d'origine.

Après ces rites, un tour chez le barbier était obligatoire pour les hommes afin de se coiffer, soit partiellement, soit totalement, avant de se défaire de la tenue de sacralisation, en attendant de mettre le cap sur Mina pour la phase proprement dite du Hadj 2019.

A signaler que les pèlerins maliens de la filière gouvernementale logent tous ensemble, à l'hôtel « White Rose », à quelques centaines de mètres de la sainte Kaaba, et où les conditions d'hébergement et de restauration sont jugées nettement meilleures qu'à Médine.

■ Source : CCOM/MARC

Signature de l'accord de partenariat entre l'Office National de Poste (ONP) et la BDM-SA : Le Ministre Yaya SANGARE a co-présidé ce lundi 5 août 2019, la cérémonie de signature de l'accord de partenariat.



L'ONP dans sa nouvelle configuration ambitionne, en plus de ses services classiques, de fournir des services financiers de proximité pour satisfaire les besoins fondamentaux des citoyens à la base en matière de revenus et de multiplier les opportunités de création d'emploi pour les jeunes et femmes. Cet accord donne l'opportunité à l'ONP, à travers des bureaux décentralisés, de rendre accessible certains services financiers de la BDM-SA à la population rurale. Cette convention va démarrer par le paiement des soldes des militaires et pourra s'étendre sur d'autres services financiers.

Il est important de rappeler que ce rapprochement entre ces deux structures citoyennes apporte un support formidable aux mécanismes d'accompagnement et de soutien mis en place par l'État pour renforcer l'inclusion et l'autonomisation financière des jeunes et des femmes maliens. Il contribuera aussi au recul de la pauvreté, favorisera l'égalité des chances dans les milieux urbains et ruraux, en termes d'accès aux transactions financières.

Centre d'instruction Sapeurs-pompiers et DDR de Markala et Bapho : Le Chef d'Etat-major Général veut un standard de soldat type malien



Le Chef d'Etat-major Général des Armées veut un standard de soldat type malien pour les formations de sapeurs-pompiers et les éléments du DDR dans les centres de Markala et Bapho. Il y a délégué le Chef d'Etat-major de l'Armée de Terre le vendredi 2 août 2019. Le général de brigade Kèba Sangaré était accompagné d'une forte délégation à cet effet.

L'objectif de cette visite était non seulement de s'enquérir de la qualité de la formation dispensée aux recrues des Sapeurs-pompiers et aux recrues du DDR mais aussi et surtout d'apporter le message de soutien et d'encouragement des plus hautes autorités au personnel d'encadrement et aux recrues. Cette visite a permis au général Kèba Sangaré de constater les avancées.

Dans les 2 centres d'instruction visités, le général Kèba Sangaré a livré le même message aux recrues et aux encadreurs. Le Chef d'Etat-major Général des Armées souhaite faire de ces recrues un standard de soldat type malien capable en un laps de temps de creuser son trou individuel pour se protéger afin de viser et tirer son arme face à un objectif à partir d'une distance de 200 mètres. « Vous avez commencé la formation commune de base, il y a quelques mois de cela. Vous serez les remparts de la République et l'espoir de la Nation », note-t-il.



FOEY[®]

INDUSTRIES

L'équipementier de votre maison

CUIVES

MALISADIO



Santé • Sécurité • Economie



Kita : Au Mali, “quand l’hivernage va, tout va”. C’est pour cette raison que les prévisions, les évaluations et les bilans pluviométriques et agricoles sont importantes pour notre pays

Malikilé ne pouvait que s’intéresser à cette question vitale pour la nation. Nos investigations ont porté sur la zone de Kita qui est au cœur des activités agricoles au Mali.

Dans cette contrée, la campagne agricole 2019-2020 a été abordée avec sérénité et enthousiasme malgré l’installation tardive de la saison des pluies avec des poches de sécheresse selon les informations de la dernière décade du mois de Juin. Mais la situation n’est pas alarmante.

Le chef service local de l’Agriculture de Kita monsieur Issa Samaké dans un entretien accordé à notre correspondant sur place, fait le

tour d’horizon de la situation de la campagne agricole 2019-2020.

Malikilé : Que pouvons-nous retenir sommairement de la campagne passée et comment abordez-vous la présente (2019-2020) ?

Issa Samaké : En ce qui concerne le bilan sommaire de la campagne passée , je pense que nous mesurons la campagne à partir des indicateurs précis ; dont les principaux sont : la pluviométrie, les réalisations, les emblavures, les rendements, les productions obtenues, les intrants, la situation phytosanitaire

et les superficies récoltables. Donc si nous prenons de façon globale, la campagne passée, nous pouvons dire qu’elle a été satisfaisante. Sur l’ensemble des indicateurs que je viens d’énumérer, en terme de pluviométrie la campagne a eu un caractère suffisant et elle a été un peu bien répartie dans le temps et dans l’espace. Elle cumulait 998,3 mm en 75 jours comparativement à la moyenne inter-annuelle sur les 30 dernières années qui se chiffre à 836,3 mm En termes de réalisation et de bilan céréalière Kita a été globalement excédentaire. En terme de situation phytosanitaire nous avons enregistré quelques pertes de superficie due à des attaques des prédateurs ce qui constitue cette année une préoccupation. Mais grâce à l’intervention de la Direction régionale de l’Office de Protection des végétaux et son secteur de Kita les attaques ont été vite maîtrisées. Les intrants ont été mis à la disposition des paysans à temps et cela a permis ce bon résultat l’année dernier

Malikilé : Les premières pluies datent de quelques semaines déjà, certaines ont suivies aussi, à la date d’aujourd’hui

comment abordez-vous, vous et nos paysans cette campagne 2019-2020.

Issa Samaké : La campagne nous l'abordons avec sérénité et enthousiasme eu égard aux précimes pluviométriques que nous avons enregistrés déjà. Si vous débutez une nouvelle campagne avec une précédente bonne dans l'ensemble, cela est encourageant à plus d'un titre. Nous chiffrons déjà une prévision météorologique bonne. Nous avons reçus les premières pluies depuis la deuxième décennie du mois de Mai en occurrence 55, 7 mm de hauteur d'eau recueillis en trois jours contre 44,4 mm en six jours la campagne précédente. A la date du 26 juin nous avons enregistré 59, 7 mm en 8 jours de pluie contre 123,6 mm en 12 jours à la même date l'année dernière. En termes de cumul nous avons enregistré au total cette année en 13 jours à la même date, une hauteur d'eau minime par rapport à celle de l'année dernière qui était de 168 mm en 18 jours. Si nous analysons la pluviométrie, nous pouvons dire que nous n'avons pas reçu vraiment de pluie suffisante. Même les quelques quantités reçues sont frappées par quelques poches de sécheresse ; ce qui a un peu cassé l'élan des producteurs à un certain moment. Les quelques producteurs qui avaient aussi commencé à semer vont devoir reprendre. Tout compte fait jusqu'à cette date les pluies ne sont pas totalement installées de façon suffisante comme nous l'avons souhaité. Donc nous pouvons dire qu'en termes de pluviométrie cette année, Kita a eu un retard dans l'installation permanente, sa répartition dans le temps et dans l'espace.

Malikilé : Vous voulez dire que le cercle doit s'attendre à une mauvaise campagne?

Issa Samaké : Je vous disais aussi que la campagne ne se mesure pas seulement en terme de pluviométrie, certes c'est un élément primordial pour les cultures d'hivernage, c'est un facteur limitant. Sans pluie les autres indicateurs souffrent sans nul doute. L'Etat a déjà consenti des efforts pour la subvention des intrants. Les engrais sont repositionnés dans les arrondissements et d'un moment à l'autre des documents administratifs (les autorisations d'achat) nous seront transmis à travers la Direction nationale de l'Agriculture,

c'est cela un petit handicap mais pas d'inquiétude.

L'autre indicateur c'est des réalisations en termes de cultures sèches, riziculture, légumineuse alimentaire. Ce qui nous intéresse le plus ce sont les cultures sèches qui sont à la base du calcul du bilan céréalier, ce que les gens consomment. Donc si nous prenons le riz de façon générale le riz fluvial par exemple 19 Hectares ont déjà été réalisés à la date du 26 Juin ce qui équivaut à 1% des prévisions et le riz de bas-fond est à 86 Hectares ou 2%. Ces taux de réalisation bas sont dus à la rareté de la pluie. En termes de mil, sorgho et maïs dans l'ensemble la réalisation tourne autour de 3% à la même date.

Malikilé : Par rapport à l'année dernière où vous venez de qualifier la campagne de bonne et excédentaire, à la même date, en termes de comparaison, un mot?

Issa Samaké : Justement cet état de fait nous conduit à une analyse. A la même date l'année dernière nous étions autour de 5% pour les cultures sèches et pour le riz autour de 16%. Comparer ainsi cette année nous sommes dans une situation un peu difficile mais pas alarmante. Pour les légumineuses et l'arachide nous sommes à 3% contre 7% campagne passée. Donc globalement les taux de réalisation sont inférieurs à ceux de l'année dernière et c'est dû à l'insuffisance des pluies. La situation phytosanitaire est calme, les agents mêmes déconcentrés n'ont rien décelé comme attaque de prédateurs, les paysans n'ont rien signalé aussi.

Malikilé : Malgré tout l'espoir est permis ?

Issa Samaké : Nous pouvons espérer puisque les prévisions nous sont toujours favorables et nous sommes sereins. La situation n'est pas trop alarmante. On s'inquiète parce que les pluies doivent s'installer régulièrement pour permettre aux producteurs d'exécuter leurs programmes agricoles. Nous espérons qu'avec ce mois de juillet les pluies vont bien s'installer à hauteur de souhait sans poche de sécheresse jusqu'en octobre.

Malikilé : Quels actes posez-vous ça et

là pour conseiller les producteurs ou les sensibiliser sur les dispositions utiles ?

Issa Samaké : Selon les recommandations de notre Directeur régional au fur et à mesure que l'on s'avance il est primordial de conseiller les producteurs sur l'utilisation des variétés précoces résilientes de cycle court ou moyen en fonction du reste de la campagne. Il nous a aussi été conseillé de développer des thématiques pour permettre aux producteurs d'être résilients à ce changement climatique. Il s'agit pour nous de leurs développer des thèmes de démonstration comme le trempage des semences, l'utilisation de la fumure organique, l'utilisation des fosses compostières et fumières. A toutes ces dispositions s'ajoutent les bonnes pratiques agricoles pouvant leur permettre d'être résilients.

Malikilé : Vous avez-vous-même parlé de taux de réalisation très bas à ce jour, on peut savoir si vos agents ont déjà adopté des mécanismes pour permettre aux paysans mêmes aux faubourgs indigènes des villages de réussir cette campagne ?

Issa Samaké : Oui dans chaque arrondissement, chaque sous-secteur il est instruit à chaque agent de conduire ces thèmes de démonstration au niveau des producteurs. Aussi la vulgarisation par des visites, des missions de supervision permanentes sont au programme. On va aussi faire les fameuses rencontres périodiques qui mettront à nus l'ensemble des problèmes et certainement qui ne dépasseront pas nos compétences pour réussir la campagne.

Malikilé : Votre dernier mot

Issa Samaké : L'appel c'est vraiment d'insister sur le calendrier agricole. Pour le paysans rien ne sert de courir mieux vaut partir sereinement. Ils doivent signaler à temps à l'encadrement toute apparition anormale des prédateurs. Ils doivent utiliser beaucoup aussi les fumiers qu'ils ont produits eux-mêmes. Nous sommes sereins et Incha Allah bon Dieu nous gratifiera d'une pluviométrie généreuse favorable à une bonne campagne agricole 2019-2020.

■ Entretien réalisé par Malikilé

Contribution à la promotion de leurs droits : Les enfants du Mali recommandent l'adaptation des programmes télévisés aux besoins socio-éducatifs des enfants et des jeunes



La Première Dame du Mali, KEÏTA Aminata Maïga, Présidente de l'ONG AGIR pour l'environnement et la qualité de la vie, a présidé dans la matinée du 6 août 2019, au Centre Marié Delheze de Koulikoro, la cérémonie solennelle de clôture de l'atelier de production, de la treizième édition de Oxyjeune; la Radio par les enfants et pour les enfants. L'atelier de 6 jours était organisé par l'UNICEF et le Gouvernement du Mali, et placé sous le Haut Patronage de la Présidente de l'ONG-AGIR. Le thème retenu par les organisateurs pour cette 13ème édition est : « Pour chaque fille, tous ses droits », investir dans les filles pour assurer le développement du Mali. Il a pour objectif de promouvoir les droits de l'enfant, et surtout ceux de la fille, tant au niveau national, régional et local dans un environnement protecteur des enfants. La Première Dame du Mali, KEÏTA Aminata Maïga, Présidente de l'ONG AGIR, est déjà engagée fermement depuis des décennies à mettre fin au mariage des enfants et de mener chaque jour la lutte contre la violation des droits des enfants. Le non-respect du droit de l'enfant constitue un véritable obstacle à la scolarisation et au maintien des filles à l'école au Mali en Afrique. C'est fort de son investissement humain et de son leadership sollicité par les Premières Dames de l'espace CEDEAO

, réunies à Niamey en République du Niger, le 07 juillet 2019, en marge de la 33ème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine ; que Mme KEÏTA Aminata MAÏGA face à ses sœurs et les partenaires techniques et financiers, aux chefs coutumiers traditionnels, a réaffirmé que ces facteurs constituent une violation des droits des enfants et les a invités à se mobiliser davantage contre ce fléau qui freine le développement.

A l'issue de la clôture, la Première Dame attachant un intérêt particulier aux Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030 relatifs à l'accès de tous à une éducation de qualité, à l'égalité du genre, à l'autonomisation de toutes les femmes et filles, a souligné : « Les enfants font de très belles choses... Je pense que c'est un espace à encourager, à féliciter parce qu'il permet de regrouper les enfants de tout le Mali de Kayes à Kidal, d'horizons divers qui viennent échanger, qui viennent connaître la culture de l'endroit où ils se réunissent, qui se font des camarades. Il faut absolument encourager cette initiative de l'UNICEF. Cela les amène aussi à s'améliorer, à prendre beaucoup d'aise, comme la Présidente du parlement, elle est bien à l'aise pour parler comme tous les présidents du Parlement des enfants d'ailleurs. Elle a fait un pas extraordinaire parce

qu'aujourd'hui elle ne demande pas que des droits, elle a aussi dit : « nous les enfants nous avons aussi des devoirs ». Et ça c'est important. Ce qu'ils viennent de faire à Koulikoro par rapport aux droits des filles, ils doivent être des relais pour expliquer cela aux parents. J'ai toujours dit que lorsqu'on n'arrive pas à changer un adulte on peut toujours utiliser un enfant. Et c'est leur devoir de dire aux parents ce qui est bon pour les enfants, ce qui est bon pour les filles et surtout ce qui n'est pas bon pour les filles, c'est le cas des mariages précoces, de la déscolarisation parce que les filles si elles sont instruites sont les mères de demain mais surtout les mères des filles et des garçons, parce que je le dis toujours, ce sont elles qui éduquent. Donc bravo à l'UNICEF, bravo à tous les partenaires et merci d'avoir toujours associé l'ONG Agir dans Oxyjeune ». Madame Keita Aminata Maïga a profité de l'occasion pour féliciter tous enfants et leurs encadreurs, l'UNICEF, l'URTEL, l'AMAP, l'ORTM et l'ensemble des partenaires qui ont contribué à la réussite du rendez-vous 2019 de Koulikoro.

Durant 6 jours les enfants ont réfléchi ensemble, échangé et débattu sur leurs préoccupations. Ils ont bénéficié des modules sur les techniques et genres radiophoniques afin de pouvoir réaliser des interviews, des reportages

et des magazines, l'initiation à l'écriture journalistique, au Slam, à la poésie, au dessin et à la robotique. « Aujourd'hui des milliers d'enfants sont exposés à toutes formes de violences, d'abus, d'exploitation et de négligence. Les filles de façon plus récurrente » a évoqué la Présidente du parlement des enfants.

Intervenant à son tour, la Représentante résidente de l'UNICEF au Mali a exprimé sa profonde reconnaissance à la Première Dame et au gouvernement pour leur engagement en faveur de l'expression et la participation des jeunes. « Nous sommes à la veille du 30ème anniversaire de la Convention Relative aux Droits de l'Enfant. Au Mali, malgré tous les efforts déployés par l'Etat et ses partenaires, les enfants, filles et garçons, ne bénéficient toujours pas de tous leurs droits tels que stipulés dans la CDR. C'est le moment d'accélérer le progrès pour et avec les enfants, c'est le moment de rêver au Mali que nous souhaitons pour nos enfants et tous les enfants à venir. Car investir dans les enfants, en particulier les filles, c'est investir dans le développement du Mali ».

La matinée de cérémonie a été marquée par la visite guidée, par la Première Dame, des infrastructures dédiées à l'autonomisation des femmes, notamment l'unité de prise en charge des Violences Basées sur le Genre VBG, le cyber espace pour les femmes et les filles, la montée des couleurs nationales, la restitution

des travaux de l'atelier (compte rendu des travaux sur les antennes de « Radio Oxyjeune et retransmission en direct sur les radios membres de l'URTEL, la revue de presse du journal « Regard des Enfants », le Slam et montage poétique de sensibilisation « À chaque fille, tous ses droits », le Chant sur « Le Mali que je veux », les remises des attestations aux enfants, remises de matériels et d'équipements du Projet « Enfants et Médias ».

Oxyjeune 2019, dans la capitale du Meguetan a servi de milieu de socialisation stimulant qui a réuni et permis aux 62 enfants dont 40 enfants journalistes du programme de l'AMAP-APJEC-UNICEF sur le module intitulé « Enfants et Médias » et 22 enfants artistes du projet « Equations Nomades » d'explorer et de canaliser leurs potentiels journalistique et artistique. L'âge des enfants filles et garçons participants, est compris entre 12 et 16 ans. Ils sont venus de toutes les régions du Mali de Kayes à Ménaka, pour être eux-mêmes les acteurs de la promotion de leurs droits

La Région de Koulikoro qui a abrité cette treizième édition, selon les organisateurs, est la partie du Mali où plus de la majorité des filles se marient avant l'âge de 18 ans. En plus du mariage d'enfants, certaines familles retirent leurs enfants de l'école de crainte que les filles ne subissent des grossesses non désirées. Banamba, un cercle de cette région, est célèbre pour ses mariages collectifs annuels.

Oxyjeune est un cadre idéal pour les jeunes de tisser de nouvelles relations dans un brassage, gage d'une cohésion sociale et d'une promotion de droits et d'une culture de la paix. Il constitue également un cadre judicieux pour les jeunes futurs journalistes et/ou communicateurs de s'approprier des médias qui constituent de nos jours un outil très efficaces de sensibilisation, d'information et de plaidoyer surtout la communication digitale.

Les principales recommandations de Oxyjeune 2019 interpellent les plus hautes autorités et les partenaires afin de mettre l'accent sur la Communication entre parents et enfants dans le cadre de l'abandon des pratiques néfastes ne favorisant pas l'autonomisation des femmes et des filles et également l'adaptation des programmes télévisés aux besoins socio-éducatifs des enfants et des jeunes, l'allègement du programme des prochaines sessions d'Oxyjeune, l'initiation des enfants à la culture de la paix, à la citoyenneté, l'engagement du gouvernement dans la tenue régulière de Oxyjeune.

La cérémonie s'est déroulée en présence de nombreuses grandes personnalités dont deux ministres, les autorités coutumières et religieuses.

■ **Cellule de Communication et des Relations Publiques de la Présidence de la Républiques**



Affaire des hélicoptères cloués au sol au Mali : Le gouvernement promet d'identifier et de punir les responsables

Le gouvernement malien promet de faire toute la lumière sur l'achat des hélicoptères Puma qui défraie la chronique au Mali. L'annonce a été faite, sur twitter, par Yaya Sangaré, le ministre de la Communication et porte-parole du gouvernement

«Le Gouvernement du Mali rassure que suite sera donnée aux révélations faites sur l'achat des hélicoptères PUMA. Toute la lumière sera faite, les responsables nationaux et extérieurs seront identifiés et punis conformément aux lois de la République, à la gravité des faits incriminés.», a indiqué, dans un tweet, lundi 5 août 2019, le porte-parole du gouvernement malien.

L'affaire fait grand bruit au Mali. Dans une interview accordée à Jeune Afrique, le président IBK a révélé que les avions achetés, les « deux hélicoptères PUMA, sont cloués au sol faute de maintenance appropriée ». A sa suite, son fils et non moins président de la Commission Defense. de l'Assemblée Nationale, Karim Keïta, lors d'une interpellation des députés français d'origine malienne à Paris, a confirmé les dires de son père et s'interroge si le Mali « n'a pas été floué à l'achat ». Selon l'honorable Karim, les avions « ne peuvent plus voler, ça

marchait au début mais vraisemblablement on a un problème d'entretien depuis l'achat, je me demande si, on n'a pas été floué à l'achat ». Joël Meyer, l'ambassadeur de France au Mali, dans les colonnes de L'indépendant, a précisé qu' «avant de passer la commande, les acheteurs étaient bien conscients qu'il s'agissait d'hélicoptères d'occasion avec tous les risques que cela comporte, y compris celui lié à la maintenance».

Les autorités maliennes ont été sommées de s'expliquer sur l'affaire. Pour le Front Pour la Sauvegarde de la Démocratie(FSD), un regroupement de l'opposition malienne dirigée par Soumaïla Cissé, **« que le Mali ait été floué, cela ne semble faire l'objet d'aucun doute. Que ceux qui ont initié les procédures d'achats et qui ont la charge de défendre les intérêts de la nation, annoncent de façon aussi désinvolte que les équipements de l'armée en temps de guerre, ont été compromis, demande plus d'explications devant la nation. »**

Aujourd'hui, explique, dans un communiqué, l'opposition, de forts soupçons de détournements, de surfacturations, d'escroquerie dans la passation des contrats d'achat des hélicop-

tères PUMA, comme des avions « Super Tucano » pèsent sur le régime IBK. **« Ainsi, de l'achat des aéronefs et d'autres matériels et d'équipements militaires, à la formation des pilotes, un vaste réseau de spoliation des ressources dégagées pour la mise en œuvre de la loi de programmation militaire, impliquant, généraux, ministres et proches collaborateurs et parents du chef de l'Etat a été mis en place. De graves et dramatiques conséquences en ont découlées pour la nation : aggravation de l'insécurité, des centaines de victimes civiles et militaires tuées dans diverses attaques en raison de l'impuissance d'une armée nationale déterminée mais sans équipements adaptés à la nature des conflits. »**

L'ancien Premier ministre du Mali Soumana Sako, estime que, devant le peuple Malien, la responsabilité politique et morale du Président de la République est engagée, ce qui lui fait obligation de mettre en œuvre toutes les voies de droit pour faire rendre gorge à toute personne, civile ou militaire, et à tous opérateurs nationaux ou étrangers ayant trempé dans cet ignoble marché des hélicoptères qui a coûté des milliards de FCFA à l'Etat malien ainsi que des centaines de morts et de blessés imputables au moins en partie à l'absence de couverture aérienne découlant de ce scandale indicible.

■ M.K. D



“Corruption et détournement de biens publics au Mali” : Avion présidentiel et équipements des FAMAS: 28,5 milliards FCFA d’irrégularités financières



Le Vérificateur général balance des documents «confidentiels» en ligne.

Le Bureau du Vérificateur Général a publié, hier 05 août, les Rapports individuels de vérifications de l’«acquisition d’un aéronef et fourniture aux forces armées maliennes de matériels d’habillement, de couchage, de campement et d’alimentation (HCCA), ainsi que de véhicules et de pièces de rechange» et l’«Attribution de la 3ème licence de téléphonie globale». Le document épingle le ministère de la Défense et le ministère de l’Economie et des Finances.

C’est du jamais vu.

Le Bureau du Vérificateur Général balance tout: les lettres confidentielles, les devis estimatifs, les factures, etc. Les documents, non censurés, ont été publiés avec les noms, les signatures et mêmes les numéros de téléphone. Comme pour dire qu’il faut en finir avec cette opacité qui entoure les dossiers de corruption au Mali, le BVG a mis en accès libre les deux rapports. Ainsi, on peut lire dans les documents le prix des chaussures, des chaus-

settes, des casques, des gilets, etc. Le moins que l’on puisse dire, c’est que des personnes se sont enrichies à vie dans ces deux affaires, au début de la présidence IBK.

Concernant l’avion présidentiel, les révélations sont graves. Très graves. En effet, selon le rapport du BVG, «le contrat de «Cession-Acquisition d’aéronef» a été établi totalement en défaveur de l’acheteur à tout égard». Ainsi, le Gouvernement Mali s’est engagé à prendre en charge: les frais d’expertise de l’appareil dès confirmation; les frais inhérents à l’ouverture des moteurs; les frais de déplacements du mandaté lors de l’expertise de l’appareil; les frais d’assurance de l’appareil au sol et en vol; les frais liés au vol de démonstration. Comme si cela ne suffisait pas, le BVG indique l’avion présidentiel du Mali n’appartient juridiquement pas au Mali.

«Le MDAC a immatriculé l’aéronef comme propriété de « Mali BBJ Ltd». Le problème, assure le rapport, la Convention de Chicago relative à l’aviation civile internationale, indique qu’un aéronef ne peut être exploité que s’il est im-

matriculé. Cependant, comme les indicatifs téléphoniques, cette convention attribue à chaque pays des marques nationales dont TZ pour le Mali. Les documents relatifs à l’avion présidentiel ne comportent pas cette marque du Mali. Car, le 5 mars 2014, le ministère de la Défense a donné son feu vert pour l’immatriculation de l’appareil à une société dénommée « Aruba » créée le 7 mars 2014 à Anguilla, territoire britannique d’outremer. L’avion a été immatriculé le 25 mars 2014 pour le compte de « Mali BBJ Ltd ». Mais, «aucun document déterminant la structure de gestion de cette société n’a été fourni», révèle les vérificateurs. Les faits l’origine des irrégularités ne sont pas prêts de s’arrêter. Car le Vérificateur Général révèle que le Ministère de la Défense et des Anciens Combattants et le Ministère de l’Economie et des Finances «font une interprétation erronée et une application Inappropriée» de la disposition réglementaire relative à l’exclusion de certaines commandes publiques du champ d’application du Code des Marchés Publics. »

Fourniture de matériels aux FAMA : 28,5 milliards FCFA d'irrégularités financières



Le Bureau du Vérificateur Général a publié le 05 août, les Rapports individuels de vérifications de l'«acquisition d'un aéronef et fourniture aux forces armées maliennes de matériels d'habillement, de couchage, de campement et d'alimentation (HCCA), ainsi que de véhicules et de pièces de rechange» et l'«Attribution de la 3ème licence de téléphonie globale». Le document épingle le ministère de la Défense et le ministère de l'Economie des Finances.

Maliweb.net- C'est du jamais vu. Le Bureau du Vérificateur Général balance tout: les lettres confidentielles, les devis estimatifs, les factures.... Les documents, non censurés, ont été publiés avec les noms, les signatures et mêmes les numéros de téléphone. Comme pour dire qu'il faut en finir avec cette opacité qui entoure les dossiers de corruption au Mali, le BVG a mis en accès libre les deux rapports. Ainsi, on peut lire dans les documents le prix des chaussures, des chaussettes, des casques, des gilets.... Le moins que l'on puisse dire, c'est que des personnes se sont enrichies à vie dans ces deux affaires, au début de la présidence IBK. Concernant l'avion présidentiel, les révélations sont graves. Très graves. En effet, selon le rapport du BVG, «le contrat de «Cession-Acquisition d'aéronef» a été établi totalement en

défaveur de l'acheteur à tout égard». Ainsi, le Gouvernement Mali s'est engagé à prendre en charge: les frais d'expertise de l'appareil dès confirmation; les frais inhérents à l'ouverture des moteurs; les frais de déplacements du mandaté lors de l'expertise de l'appareil; les frais d'assurance de l'appareil au sol et en vol; les frais liés au vol de démonstration. Comme si cela ne suffisait pas, le BVG indique l'avion

présidentiel du Mali n'appartient juridiquement pas au Mali.

«Le MDAC a immatriculé l'aéronef comme propriété de « Mali BBJ Ltd». Le problème, assure le rapport, la Convention de Chicago relative à l'aviation civile internationale, indique qu'un aéronef ne peut être exploité que s'il est immatriculé. Cependant, comme les indicatifs téléphoniques, cette convention attribue à chaque pays des marques nationales dont TZ pour le Mali. Les documents relatifs à l'avion présidentiel ne comportent pas cette marque du Mali. Car, le 5 mars 2014, le ministère de la Défense a donné son feu vert pour l'immatriculation de l'appareil à une société dénommée « Aruba » créée le 7 mars 2014 à Anguilla, territoire britannique d'outremer. L'avion a été immatriculé le 25 mars 2014 pour le compte de « Mali BBJ Ltd ». Mais, «aucun document déterminant la structure de gestion de cette société n'a été fourni», révèle les vérificateurs. Les faits l'origine des irrégularités ne sont pas prêts de s'arrêter. Car le Vérificateur Général révèle que le Ministère de la Défense et des Anciens Combattants et le Ministère de l'Economie et des Finances «font une interprétation erronée et une application Inappropriée» de la disposition réglementaire relative à l'exclusion de certaines commandes publiques du champ d'application du Code des Marchés Publics.

■ Mamadou TOGOLA

Annexe 2 : Tableau des irrégularités financières en FCFA

Rubriques	Fraude	Mauvaise gestion	Total général
Détails des irrégularités	9 350 120 750* : Transactions frauduleuses sur la fourniture de matériels HCCA, de véhicules et pièces de rechange	24 120 371 247 : surfacturation (montant ajouté en sus du prix des fabricants, deduction faite des frais bancaires) effectuée dans la fourniture de matériels HCCA, de véhicules et pièces de rechange, dont 9 350 120 750 de fraude*	28 549 901 190
	2 633 093 436 : Fraude Fiscale	329 548 538 : Montant indûment payé à SKY COLOUR à titre de frais d'inspection, d'immatriculation d'armement de l'avion, de peinture, de maintenance, de carburant et d'honoraires d'avocats.	
	438 848 906 : Fraude Fiscale	1 028 039 063 : Favoritisme ayant occasionné le recrutement irrégulier du Conseiller du Gouvernement dans le cadre de l'acquisition de l'aéronef.	
	Total : 12 422 063 092	Total : 25 477 958 848	
Conclusion du BVG	Dénonciation à la Justice : 12 422 063 092		

Dialogue politique national inclusif : Entre paroles et palabres



Le Triumvirat composé de Baba Hakib Haïdara, Ousmane Issoufi Maïga et Aminata Dramane Traoré se dévouent aux préparatifs du Dialogue politique national tel que souhaité par le Président Ibrahim Boubacar Keïta. L'heure est aux consultations préliminaires préparatoires du grand oral censé permettre aux Maliens de se parler librement, sans exclusive, sur tous les sujets concernant la vie de la nation. Vu le besoin de parler de nos compatriotes, ce grand rendez-vous devrait donner lieu à la grande parole qui pourrait, par moments, se muer en palabres interminables. C'est le moins que l'on puisse dire si l'on s'en tient à l'atmosphère des rencontres préparatoires entre le Triumvirat et les différentes couches de la société malienne où la palabre l'emporte très souvent sur la parole. Il faudra toute la somme des expériences des membres du Triumvirat pour conduire à bon port le Dialogue politique national inclusif que le Président de la République leur a confié. Baba Hakib Haïdara, Ousmane Issoufi Maïga et Aminata Dramane Traoré font déjà l'expérience de ce que sera le grand oral à travers les consultations qui se déroulent actuellement au siège de la Médiateur où est logé le Triumvirat. En effet, tout se passe comme si pour certains, il s'agit déjà de faire étalage des griefs et autres revendications. Il faut dire qu'il existe un énorme malentendu né de ce que les

invités ne savent pas toujours ce qui est attendu d'eux.

En effet, de nombreux invités conviés parfois (pour certains) à 24 heures de la rencontre ignoraient complètement l'ordre du jour. Ceux-ci n'avaient rien préparé et ont dû improviser en se fondant sur les présentations des précédents intervenants lesquelles s'écartaient pour la plupart de l'objectif de la consultation. Il aura fallu très souvent la mise au point de Baba Hakib Haïdara pour recadrer les discours. Mais ce fut peine perdue car il était difficile pour certains de se départir de leurs papiers. Ainsi, au lieu de présenter les grandes lignes de leurs préoccupations, lesquelles seront développées lors du grand oral, les intervenants se sont engagés dans une grande palabre que Baba Hakib Haïdara a dû, la peine au cœur, écouter jusqu'au bout pour n'offusquer personne. Visiblement le Dialogue politique national inclusif demande à être expliqué de manière que les futurs participants ne s'engagent dans une palabre où l'essentiel sera sacrifié.

Comment donner la parole à tous sans tomber dans la palabre, voilà le grand défi qui se pose, déjà, à Baba Hakib Haïdara et ses camarades du Triumvirat. Il faut dire que les préoccupations des Maliens sont si grandes et si nombreuses, leur besoin de parler est si énorme qu'il sera très difficile d'éviter les écueils de

la palabre. Si l'on ajoute à cela que les gens n'ont pas la même hauteur de vue pour appréhender ce qui est pertinent et peut servir à faire avancer le dialogue, on imagine les difficultés qu'il y aura à assurer la police des débats tout au long du dialogue.

Pour l'instant, les différentes consultations engagées devraient permettre au Triumvirat d'élaborer les Termes De Références (TDR) du Dialogue politique. C'est seulement après que l'on pourra se faire une idée de ce que pourrait être le grand oral. Mais d'ores et déjà, on peut légitimement se demander si le format voulu qui n'inclut pas une remontée des préoccupations des Maliennes et des Maliens de la base au sommet, c'est-à-dire des Arrondissements aux Régions, si ce format n'est pas de nature à biaiser les débats et à compromettre les chances de succès escomptées.

Par ailleurs, le caractère inclusif du Dialogue souffre, déjà, de la volonté de boycott de certains partis politiques et organisations de la société civile qui mettent en avant leur désaccord avec la conduite du Dialogue politique national inclusif qui ne tiendrait pas compte des avis, parfois contraires, des uns et des autres. Le fait que le futur dialogue ne soit qu'à titre consultatif et non pas contraignant pour le pouvoir refroidit les ardeurs de certains qui y voient une tentative de louvoyer plutôt que de faire face aux vrais problèmes en y apportant les solutions adéquates. Le Dialogue qui se veut inclusif le sera-t-il si des partis politiques majeurs et certaines associations de la société civile le boycottent, et si rien n'est fait pour faire revenir les uns et les autres à la négociation en vue de leur participation effective?

Une fois de plus les Maliens font étalage de leur difficulté voire leur incapacité à s'unir et à faire un front commun face à la crise que traverse le pays et dont chacun estime qu'elle est de nature à mettre en péril son intégrité, la cohésion sociale et l'expression du vivre ensemble qui a toujours caractérisé le peuple malien. Encore une fois les préoccupations politiques prennent le pas sur l'intérêt national même s'il est vrai que la situation actuelle du Mali est aussi d'essence politique. Si par extraordinaire le Dialogue politique national inclusif venait à échouer, le Mali risque fort de sombrer dans une crise profonde et interminable.

■ **Diala Konaté**

Spécial 100 jours du Premier ministre : La méthode



Le Premier ministre, Boubou Cissé, vient de boucler ses 100 premiers jours à la tête du gouvernement. Occasion désormais traditionnelle de dresser un tout premier bilan de son action aux commandes de l'exécutif national.

Boubou Cissé a pris fonction dans un contexte véritablement tumultueux. La grève des enseignants menaçait de compromettre l'année scolaire, une perspective grosse d'hypothèques pour notre système éducatif. Sur la scène politique, le climat était très tendu avec une vive tension entre majorité et opposition. Fait nouveau : l'irruption des acteurs inhabituels avec des revendications politiquement connotées, contribuant à mettre la stabilité du pouvoir sur la corde raide.

La série des massacres des populations civiles dans la région de Mopti achevait d'assombrir le ciel sous lequel l'actuel Premier ministre a pris les rênes du gouvernement. Les dossiers brûlants et volumineux débordaient.

Un peu plus de trois mois plus tard, il est indéniable que de bons résultats ont été réalisés sur ces gros dossiers. Le sauvetage de l'année scolaire est incontestable ; l'apaisement du climat politique et social est patent ; la pacification de la région de Mopti est un processus bien enclenché.

Ces résultats sont les fruits d'une méthode : le contact direct avec les protagonistes, une oreille attentive à leurs préoccupations, ainsi que l'implication de personnalités influentes. Dès sa prise de fonction, Boubou Cissé a expérimenté sa méthode du contact direct par des échanges sans filtre avec les enseignants

grévistes. Occasion de les convaincre que les pouvoirs publics jugent leurs revendications légitimes. Ensuite, des personnalités respectées sont entrées dans la danse pour attirer l'attention des enseignants sur la responsabilité qui est la leur quant à l'avenir du pays. De quoi faire retomber immédiatement la colère des pédagogues en arrêt de travail.

Sur le plan politique, la méthode du contact direct avec l'ensemble des acteurs a permis à Boubou Cissé de traduire en acte l'instruction du président de la République de former un gouvernement de large ouverture. Là également, le renfort des légitimités traditionnelles et des leaders religieux a contribué à mettre en avant l'importance de l'implication de l'ensemble de la classe politique à la sortie de crise. Il n'en fallait pas plus pour attirer dans le gouvernement des voix fortes de l'opposition dont la carrure et le talent sont d'un apport appréciable dans la conduite des affaires publiques. L'Accord politique de gouvernance qui en a résulté est le sésame qui a ouvert les portes de la sérénité sur l'échiquier politique. Pendant ses tournées dans le pays profond, le Premier ministre met en pratique le schéma de l'écoute attentive. Partout, le Premier ministre tient à rencontrer l'ensemble des acteurs locaux. Au contact de ceux qui vivent la crise au quotidien, il est forcément imprégné des informations qui construisent l'intime conviction, élément essentiel pour un décideur dans sa solitude au moment de prendre les décisions capitales.

Aussi, dans les régions, Boubou Cissé ne se prive pas de la contribution des légitimités lo-

cales et autres ressortissants ayant une certaine influence dans les villages du fait de leur implication dans le développement local.

La méthode a permis au Premier ministre de se faire une idée précise de la situation sur le terrain. Il en a certainement conclu qu'il faudrait assurer une présence vigoureuse de la force publique et en même temps voler au secours des populations en détresse avec des actions humanitaires. D'où le renforcement des effectifs militaires sur le terrain, la distribution de vivres et des actions sur le plan sanitaire.

Les résultats de son action plaident pour Boubou Cissé et confortent l'opinion de ceux qui ont soutenu, juste après sa nomination, qu'il avait l'épaule pour diriger le gouvernement. Membre de l'attelage gouvernemental, sans discontinuer, depuis 2013, il a eu le temps de découvrir les arcanes du sommet de l'Etat. Qui plus est, sa longévité au poste de ministre en charge des Finances lui offre une position au carrefour des politiques publiques.

Cette somme d'expériences, alliée à sa personnalité plus consensuelle que clivante, constitue un atout pour compenser son déficit en combat politique. Diriger le gouvernement est une fonction éminemment politique qui expose aux joutes et coups politiques. Mais Boubou Cissé en est pour le moment épargné. Sa posture d'homme d'actions totalement dédiée à la sortie de crise lui offre un autre bouclier. Pas un seul de ses actes, encore moins de ses déclarations ne laisse entrevoir une quelconque ambition de se forger un destin national. Difficile de trouver des bâtons à mettre dans ses roues tant que ses coups de pédale ne le conduisent pas vers la colline du pouvoir. Le jour où il voudra capitaliser ses bons résultats en cédant à la tentation, comme bien de ses prédécesseurs, de franchir la dernière marche qui le sépare du sommet, nul doute que l'adversité se révélera d'une toute autre nature.

En attendant, Boubou Cissé peut profiter du climat serein pour continuer à poser des actes dans le sens de la réponse aux préoccupations nationales. Pour le bien de tout le monde.

■ B. TOURÉ

VIBREZ AVEC MALITEL



SPiRiT

Pour une compétition encore plus intense Malitel offre aux fans la diffusion des matchs sur écran géant comme si vous y étiez.

Tous les jours de match retrouvez nous sur la place CAN et dans plusieurs quartiers de Bamako.

Au programme, des animations musicales, des offres promotionnelles et beaucoup d'autres surprises.

Profitez de chaque match, chaque but,.....

Avec Malitel, célébrez la fête du football Africain comme il se doit !

Malitel, proche de vous.

Bamako : Quand les téléphones portables s'immiscent dans la vie de couple

La communication est une des clés de la réussite du couple et pour que cette communication soit constructive et porteuse il est primordial que le couple puisse partager de vrais moments sans être parasité par le téléphone portable. Pour le bien-être du couple, le mieux est de doser l'utilisation du téléphone principalement lorsque l'on est en compagnie de sa conjointe.

Les smartphones prennent beaucoup de place dans notre vie de couple, ils peuvent entraîner des disputes de couple, de la jalousie et même mener au divorce. Le téléphone est-il un ami ou un ennemi du couple ? Selon Adama (pseudonyme), un commerçant, le téléphone a provoqué beaucoup de mésententes dans son couple. « Ma femme aime tellement s'accrocher au téléphone, elle est tout le temps sur les réseaux sociaux et elle s'en fiche pas mal de son foyer conjugal. Aujourd'hui, le téléphone est devenu un obstacle entre elle et moi », explique-t-il. Pour la stabilité de son couple, Adama ne touche jamais au téléphone de sa femme et vice versa. A partir de 22h30, Adama exige que sa femme

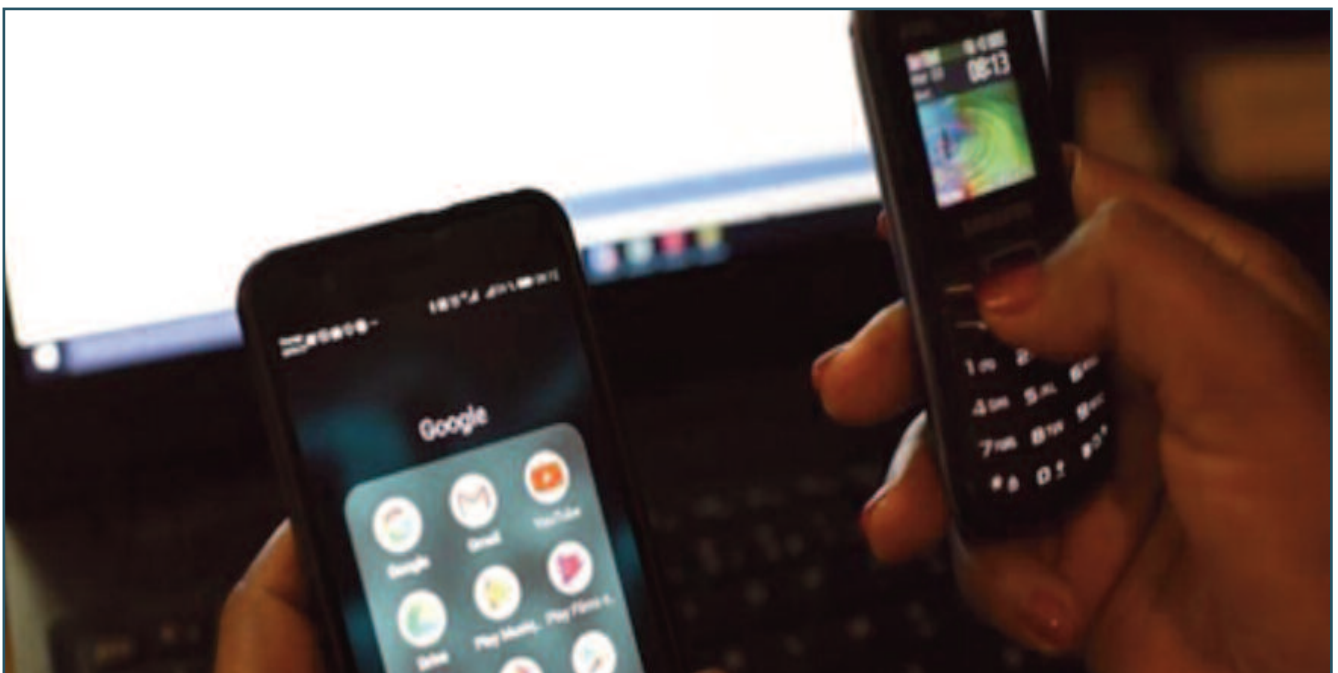
éloigne d'elle le téléphone. « Même quand ma femme cuisine, elle utilise son téléphone. J'ai l'impression que ma femme est devenu accro à son téléphone », affirme Adama. Il conseille aux femmes de préserver leurs mariages, de passer plus de temps avec leurs maris au lieu de rester collées au téléphone. Mme Coulibaly affirme que dans un couple, l'homme ne doit pas toucher au téléphone de sa conjointe car, selon elle, le téléphone est un objet personnel : « Je n'ai pas accès au téléphone de mon mari et il ne touche pas au mien ». Consciencieuse, Mme Coulibaly s'éloigne de son téléphone aux environs de 22h pour mieux s'occuper de son foyer. « Pour le moment, je n'ai pas de problèmes au sein de mon couple à cause du téléphone », assure-t-il. Pour elle, dans un couple, la confiance et la compréhension sont primordiales des deux côtés. Elle conseille aux femmes d'arrêter de fouiller dans les portables de leurs maris : « Ce n'est pas une bonne chose de toujours chercher à savoir ce que ton mari fait »,

Selon Issa (pseudonyme), un commerçant, chacun a droit à une intimité. « C'est vraiment dérangeant de toucher au téléphone de l'autre dans un couple. Les femmes aussi peuvent

avoir des causeries avec leurs amies et elles n'aimeraient pas que leurs maris le découvrent. Donc moi en voulant y toucher je pourrais voir des discussions qui ne vont pas me plaire et nous allons être en conflit », explique Issa. « C'est pourquoi, il n'ose même pas toucher au téléphone de sa femme et il ne laisse pas sa femme toucher à son téléphone. A partir de 22 heures, Issa ne laisse plus sa femme toucher à son téléphone et il en fait de même. « Je suis commerçant et il se peut que mes clients m'appellent à des heures tardives et ma femme peut ne pas comprendre cela, elle va penser que j'ai des maîtresses alors que tel n'est pas le cas. Pour moi, la compréhension est nécessaire dans un couple et les femmes ont le devoir de bien s'occuper de leurs maris, le téléphone peut être un poison dans un couple », affirme-t-il.

En effet, le téléphone amène beaucoup de mésententes dans le couple, car il y a de ses femmes qui sont vraiment curieuses, elles veulent contrôler les faits et gestes de leurs maris. M. Bakayoko est huissier de justice au tribunal de Hamdallaye. Il a vu beaucoup de divorces provoqués par le téléphone. Pour lui, le code de mariage n'exige à aucun des deux conjoints de fouiller dans les téléphones. « Quand on dit que le téléphone est personnel, c'est personnel », soutient M. Bakayoko.

■ Aïssé Tounkara, stagiaire





L'avenir de l'Onu sida en question : Après le mandat controversé de Michel Sidibé

Les experts du Sida ne cachent pas leur inquiétude sur l'avenir de l'agence de l'Onu chargée de la lutte contre ce fléau, alors que son ancien chef continue de bénéficier du soutien de sa hiérarchie malgré une gestion désastreuse. Les opinions restent divisées à propos de l'ancien directeur exécutif de l'Onusida, Michel Sidibé, nommé en mai ministre de la Santé du Mali, son pays d'origine. Cette agence, basée à Genève et créée en 1994 pour coordonner les programmes de lutte antistida, a traversé l'an dernier la pire crise de son histoire après une plainte pour agression sexuelle déposée par une employée à l'encontre d'un ex-directeur adjoint de l'organisation. L'Onu avait demandé à un groupe d'experts indépendants d'enquêter sur la gestion de cette crise et leur rapport, remis en décembre 2018, a conclu que M. Sidibé n'avait "pas pris ses responsabilités face à une culture de l'impunité" et lui a reproché d'entretenir un "culte de la personnalité".

Sous son mandat de presque 10 ans, l'Onusida n'a pas réussi à "faire respecter les lois et les valeurs des Nations unies", ont ajouté les enquêteurs. Malgré ce rapport accablant, le Secrétaire général de l'Onu, Antonio Guterres, qui doit nommer un nouveau chef à la tête de l'agence dans les prochaines semaines, a continué de soutenir M. Sidibé.

Après l'annonce de sa nomination comme ministre de la Santé, M. Guterres a salué son "dévouement et sa promotion d'une riposte au sida centrée sur les personnes et ancrée dans

les droits de l'Homme". "Il est plutôt regrettable que le Secrétaire général lui-même, en dépit de tous ces problèmes que nous avons découverts, continue encore à le soutenir", a déclaré Penninah Lutung, la responsable pour l'Afrique de l'une des plus grandes organisations mondiales sur le sida, AIDS Healthcare Foundation. "Le changement de culture est très difficile", a-t-elle confié à l'AFP. Dans un message à l'AFP, M. Sidibé n'a pas critiqué les conclusions du rapport.

"Le rapport a été examiné avec attention par le Conseil de coordination du programme de l'Onusida (...) qui a décidé des actions qu'il a jugées appropriées et pertinentes", a-t-il écrit.

"Règles respectées"

Les enquêteurs ont publié le témoignage d'un employé de l'Onusida qui a décrit l'agence comme "un terrain de chasse pour prédateur", où ceux qui détiennent l'autorité promettaient "des emplois, des contrats et toutes sortes d'opportunités et abusaient de leur pouvoir pour obtenir tout ce qu'ils voulaient, en particulier en termes de faveurs sexuelles".

Mais au lieu d'être sanctionnés, les présumés coupables "étaient déplacés, promus ou obtenaient un long congé administratif".

M. Sidibé "n'a accepté aucune responsabilité" pour les problèmes de son agence, a relevé le rapport d'enquête.

En outre, des documents obtenus par l'AFP révèlent que son épouse, Christine Sidibé, a dé-

croché en 2015 un contrat avec le bureau de l'Onusida à Djibouti pour l'aider à réunir des fonds. La mission n'était prévue que pour 15 jours et selon l'agence, qui a confirmé l'authenticité des documents, la contrepartie était de 14.000 dollars, soit juste en dessous de la limite qui aurait nécessité l'accord d'une "autorité financière ou administrative".

L'Onusida affirme que le contrat "avait été approuvé au niveau régional" et que l'ancien directeur exécutif "n'était pas impliqué" dans cette mission. "Les règles en usage ont été respectées." Dans un message adressé à l'AFP, Christine Sidibé a déclaré avoir "une longue expérience des questions liées au sida", après 13 ans de travail au sein de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). "Le directeur exécutif n'a pas été impliqué, ou informé de ce travail jusqu'à ce que j'accepte l'offre", a-t-elle martelé.

Trop tard ?

Paula Donovan, de l'ONG Code Blue Campaign, qui a été à la pointe des révélations sur la mauvaise gestion de l'agence, a confié à l'AFP que "d'un point de vue éthique", le contrat aurait dû être soumis à la direction d'Onusida. Si accorder un contrat à la femme du directeur exécutif qui "passe juste en dessous du niveau requis pour une vérification (...) n'est pas résolument une violation des règles, alors il faut changer les règles", a-t-elle estimé.

L'AFP a également reçu copie de messages internes qui révèlent que des employés d'Onusida ont participé à l'organisation des obsèques de la mère de M. Sidibé en 2017 au Mali et y ont assisté. Mais il n'y a aucune preuve que des fonds de l'agence aient été dépensés. En réponse aux questions concernant le contrat de son épouse et les obsèques de sa mère, M. Sidibé a dit à l'AFP: "Je peux vous assurer que tous les actes que vous décrivez ont été faits dans le respect du règlement et approuvés au niveau requis".

Son successeur devrait être annoncé "très bientôt", selon la directrice exécutive adjointe, Gunilla Carlsson, qui assure l'intérim. L'agence a déjà lancé le plan de réforme de sa gestion. Mais pour Mme Lutung, il est peut-être trop tard, car les dommages causés sous le mandat de M. Sidibé "posent désormais la question de la pertinence d'Onusida".

"Il aurait dû partir beaucoup plus tôt."

Alassane Ouattara, Président de la RCI : « Il y a des choses qu'il faut modifier dans la Constitution »

Le président ivoirien Alassane Ouattara a maintenu le suspense sur son éventuelle candidature à l'élection présidentielle d'octobre 2020, lors d'une interview à la télévision d'État mardi, à la veille de la fête de l'Indépendance. Il a également évoqué une éventuelle modification de la Constitution. « Je ferai savoir (ma décision) en 2020. (...) Je vais prendre ma décision au moment opportun et sur la base de ce que mon parti me dira de faire », a déclaré Alassane Ouattara, qui achève son deuxième mandat, après avoir été élu en 2010 puis réélu en 2015. « La Constitution me permet de faire deux autres mandats », a-t-il également affirmé. La loi fondamentale adoptée en 2016 limite à deux les mandats présidentiels, mais a remis les compteurs à zéro, selon la majorité présidentielle. Une interprétation contestée par l'opposition.

Modification de la Constitution

Le chef de l'État a par ailleurs évoqué une éventuelle modification de la Constitution de 2016. « La modification de la Constitution doit être un processus qui dépend de l'opinion. Nous avons une Constitution depuis 2016. On l'a pratiquée. Il est clair qu'il y a des choses qu'il faut modifier dans la Constitution, mais ce n'est pas pour recaler des candidats. Non », a-t-il déclaré (à écouter à partir de la minute 37 dans la vidéo ci-dessous). Sans donner de détail sur les « petites choses » qu'il estime nécessaire de modifier, il a cependant estimé qu'il fallait « épouser l'air du temps ». « Nous sommes un certain nombre à avoir un certain âge, peut être devrions nous réfléchir à ce que nous pouvons donner à notre

pays au-delà d'un certain âge », a détaillé Alassane Ouattara. Quelques instants plus tôt, le président ivoirien avait déjà évoqué cette question de l'âge, citant en particulier Henri Konan Bédié. « J'aurai 78 ans l'année prochaine, mes médecins me disent que je suis en parfaite santé », a-t-il déclaré, notant que l'ex-président Henri Konan Bédié, a « 10 ans de plus » que lui.

La réforme de la CEI également abordée

Le scrutin présidentiel cristallise déjà le débat politique, à 14 mois de l'échéance. En 2010, la contestation des résultats de l'élection avait débouché sur une crise majeure, qui avait fait 3 000 morts.

L'an dernier, Henri Konan Bédié, qui dirige le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI-RDA), avait rompu l'alliance de gouvernement qui l'unissait au parti présidentiel, le Rassemblement des Houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP). Les deux camps sont désormais à couteaux tirés.



**WESTERN
UNION**

WU SM

MONEY TRANSFER

Guinée équatoriale : Du pouvoir mal acquis aux biens mal acquis

En 1979, le lieutenant-colonel Teodoro Obiang Nguema promettait un respect « scrupuleux » des droits de l'homme. Quarante ans plus tard, la Guinée équatoriale est, certes, critiquée par les défenseurs des droits de l'homme, mais par bien peu d'autres.

Lors de son investiture, le président Obiang s'est vu remettre une canne en ébène par le plus haut gradé des forces armées, le symbole d'un pouvoir qui allait s'affirmer au fil des décennies, notamment après la découverte d'importants gisements de pétrole dans les eaux équato-guinéennes. Quarante ans plus tard, force est de constater que le plus ancien président en exercice au monde a pu faire oublier ses origines et amadouer la communauté internationale, à commencer par les États-Unis, dont les entreprises contrôlent la production pétrolière. Résultat : la Guinée équatoriale, longtemps traité en paria – un universitaire américain de grande renommée l'a même déjà décrite comme un « État voyou » – occupe aujourd'hui un siège au Conseil de sécurité des Nations unies. Le maître de Malabo, qui n'avait que le mot liberté à la bouche en 1979, dirige aujourd'hui un pays qui n'est pas libre, selon l'ONG américaine Freedom House. Dans son classement, seuls trois pays africains font moins bien (Éry-

thrée, Soudan du Sud et Sahara occidental). La méthode Obiang ? Des forces de sécurité omniprésentes, une fonction publique aussi loyale que pléthorique et un parti au pouvoir qui rappelle à certains égards les partis communistes d'antan. Selon Susana Castillo-Rodriguez, chercheuse de la State University of New York à Geneseo, les « cellules » du Parti démocratique de Guinée équatoriale (PDGE) rendent possibles une surveillance « transversale » de la société. À son sommet, on trouve la famille Obiang, qu'un ex-ambassadeur des États-Unis à Malabo, John Bennett, assimile à une « entreprise familiale » qui aurait fait main basse sur la manne pétrolière « des centaines de millions de dollars », précise-t-il – avec la complicité des compagnies pétrolières de son pays. Outre le président Obiang, cette « entreprise familiale » est composée, notamment, de la première dame Constanca Mangué et de deux fils, Gabriel M'Benga Obiang Lima et Teodorin Nguema Obiang Mangué, respectivement ministre des Mines et du Pétrole et vice-président. Ce dernier est, par ailleurs, responsable des forces de sécurité, selon le dernier rapport du département d'État américain sur les droits de l'homme. Ces relations familiales, loin d'être cachées, sont soulignées par un pouvoir qui joue volontiers la carte du paternalisme. Sous la houlette

de Teodorin, les jeunes du parti au pouvoir s'appellent l'« Association des fils d'Obiang ». Ses membres sont qualifiés de « Frères associés ». Leur groupe Facebook compte près de 3 000 membres.

Malgré ses 40 ans au pouvoir, Obiang père reste populaire, selon un chercheur européen qui s'est rendu sur place à plusieurs reprises. « Le papa est aimé par une partie importante de la population, dit-il. Le fils, lui, est détesté. »

Ses démêlés avec la justice aux États-Unis, au Brésil et en Europe y sont sûrement pour quelque chose. En France, Teodorin Nguema Obiang, souvent appelé TNO, a même déjà été condamné à trois ans de prison et à 30 millions d'euros d'amende (dans les deux cas avec sursis) pour blanchiment d'abus de biens sociaux, détournement de fonds publics, abus de confiance et corruption en 2017. Le sort d'un hôtel particulier, avenue Foch, à Paris, fait l'objet d'un litige entre la France et la Guinée équatoriale à la Cour internationale de justice. L'entrée de l'hôtel particulier de Teodorin Obiang, situé avenue Foch dans le VIII^e arrondissement de Paris. © AFP/ERIC FEFERBERG

Des droits bafoués

Les contrepouvoirs seraient, à toutes fins utiles, inexistantes. La Guinée équatoriale fait figure de cancre lorsqu'il est question de liberté de la presse. Elle arrive au 165^e rang (sur 180) dans le classement mondial de la liberté de la presse 2019 de Reporters sans frontières, devançant seulement trois pays africains



De gauche à droite: Gabriel, Teodoro et Teodorin Obiang.

(L'Érythrée, le Soudan et Djibouti).

L'indépendance du pouvoir judiciaire, quant à elle, serait une vue de l'esprit. Juan E. Mendez, ex-rapporteur spécial des Nations unies sur la torture, a assisté, au printemps 2019, à Malabo, au procès de 112 personnes accusées d'avoir trempé dans une présumée tentative de coup d'État. Le procès a été entaché de « très graves irrégularités procédurales » et d'« une flagrante absence d'impartialité judiciaire », a-t-il soutenu dans un rapport pour le Centre des droits de l'homme de l'Association du barreau américain.

Dans l'ensemble, la situation des droits de l'homme est « très inquiétante », selon Marta Colomer, une chargée de campagne d'Amnesty International, l'ONG qui dénonçait jadis les crimes du président Macas. Dans la Guinée équatoriale de Teodoro Obiang, les défenseurs des droits de l'homme et les opposants sont harcelés, intimidés, voire arrêtés, y compris pour des délits qui, dans d'autres régimes autoritaires en Afrique, seraient considérés comme des peccadilles.

« La police peut débarquer chez vous pour le simple fait d'avoir critiqué le gouvernement sur Facebook en disant que cela donne une mauvaise image du pays, dit Marta Colomer. Il existe un climat, un sentiment de peur collective. Les gens ont peur de parler, de manifester. »

Le président Obiang a pourtant autorisé le multipartisme il y a 28 ans, et des élections ont eu lieu à intervalles presque réguliers. Mais les scrutins n'ont débouché sur aucune alternance politique, même si les scores électoraux du candidat Obiang ont progressivement et modestement chuté depuis les années 1990. À la dernière présidentielle, en 2016, il n'a pas obtenu 99 % des voix comme il avait l'habitude de le faire, mais un peu moins de 94 %. Le multipartisme n'a pas permis non plus une alternance à la Chambre des députés. Aux dernières législatives, en 2017, le PDGE et les autres formations de la coalition au pouvoir ont remporté tous les sièges, sauf un.

Le pétrole de tous les dangers

Depuis qu'elle exporte massivement du pétrole, c'est-à-dire depuis la fin des années 1990, la Guinée équatoriale s'est hissée au rang des grands exportateurs de brut : elle est même le premier exportateur de l'Afrique cen-

trale après l'Angola. Ses réserves, évaluées à plus d'un milliard de barils, devraient assurer une rente pétrolière jusqu'en 2035.

Malgré la chute des cours du brut, le PIB par habitant est resté le plus élevé du continent (10 174 dollars en 2018, selon la Banque mondiale). Cette manne a permis à l'État de financer d'importants projets d'infrastructure dont les retombées bénéficient à quelques privilégiés, selon Human Rights Watch. « De hauts responsables du gouvernement engrangent d'énormes profits provenant de marchés (...) publics attribués à des entreprises qu'ils détiennent en totalité ou en partie, dans de nombreux cas, en partenariat avec des entreprises étrangères », explique l'ONG.

En revanche, Human Rights Watch constate que le gouvernement de Malabo ne consacrait pas plus de 3 % de son budget annuel à la santé et à l'éducation en 2008 et 2011 (deux années pour lesquelles des données sont disponibles). Au final, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans est encore plus élevé qu'au Niger : 90 décès pour 1 000 naissances, selon l'Unicef.

Si la réputation de la Guinée équatoriale n'est pas aussi sulfureuse que des opposants pourraient le croire – Teodoro Obiang s'est fait photographe aux côtés des Obama –, c'est notamment parce que Malabo a recruté quantité de lobbyistes aux États-Unis. À Washington, le pouvoir équato-guinéen peut faire appel à de nombreux porte-voix, dont un ancien conseiller du président Clinton (Lanny Davis), deux filiales du groupe français Publicis (Qorvis Communications, MSL Group Americas), sans oublier Cassidy and Associates.

« On ne peut pas comprendre comment un gouvernement corrompu et criminel a pu se faire accepter à Washington et en Europe sans parler des millions de dollars qu'Obiang verse aux lobbies à Washington », affirme Tutu Alicante de l'ONG américaine EG Justice. « La même chose est vraie en Espagne, où Obiang peut compter sur le soutien de deux ex-ministres, et en France et au Royaume-Uni, où il fait appel à des cabinets d'avocats et de relations publiques. »

En 2007, un plan stratégique issu d'une conférence économique nationale, Guinée équatoriale 2020, s'était fixé comme objectif l'éradication de la pauvreté « d'ici 2012 ». « Dans un continent où plusieurs pays richement dotés ont succombé à la malédiction du pé-

trole, affirmait le rapport, [la Guinée équatoriale] souhaite montrer que le pétrole peut être une bénédiction. »

Beaucoup d'Équato-Guinéens qui ont fui ce « régime présidentiel fort » – comme disent les analystes de la Banque africaine de développement – n'y croient plus.

Chronologie - Guinée équatoriale (1968-2019)

- 1968 : Indépendance
- 1979 : Le président à vie Francisco Macías Nguema renversé par Teodoro Obiang Nguema Mbasogo
- 1982 : Teodoro Obiang nommé chef d'État pour sept ans par le Conseil militaire suprême
- 1987 : Création du Parti démocratique de Guinée équatoriale, parti unique
- 1989 : Teodoro Obiang élu avec 99,99 % des voix
- 1991 : Proclamation d'une nouvelle constitution autorisant le multipartisme
- 1992 : La Guinée équatoriale commence à exporter son pétrole
- 1996 : Teodoro Obiang réélu avec 97 % des voix
- 2001 : Plus forte croissance du PIB au monde (63,3 %)
- 2002 : 68 personnes emprisonnées, dont l'opposant Plácido Mico Abogo
- 2002 : Teodoro Obiang réélu avec 97,1 % des voix
- 2004 : 15 mercenaires présumés accusés d'avoir voulu renverser le régime
- 2009 : Teodoro Obiang réélu avec 95,19 % des voix
- 2011 : Adoption d'une nouvelle constitution limitant le nombre de mandats présidentiels
- 2012 : Teodoro Obiang réélu avec 93,53 % des voix
- 2014 : Teodorin Obiang renonce à des biens d'une valeur de 30 millions de dollars qu'il détenait aux États-Unis, les autorités affirmant qu'ils ont été mal acquis
- 2017 : Le tribunal correctionnel de Paris condamne Teodorin Obiang à trois ans de prison avec sursis dans une affaire de biens mal acquis
- 2018 : Interdiction du principal parti d'opposition, Citoyens pour l'innovation

■ Tancrède Chambraud

Fusillades aux USA : Trump condamne le suprémacisme blanc et reste flou sur les armes



Donald Trump dans son adresse à la nation depuis la Maison Blanche, lundi 5 août, après deux fusillades ayant fait 29 morts ce week-end aux États-Unis. À son côté, le vice-président Mike Pence. REUTERS/Leah Millis

Le président Donald Trump a condamné lundi 5 août l'idéologie raciste du suprémacisme blanc, suspectée d'être à l'oeuvre dans l'une des deux fusillades ayant endeuillé les États-Unis ce week-end, tout en évitant de mettre l'accent sur la lutte contre les armes à feu. Il se rendra à El Paso ce mercredi.

Dans une intervention depuis la Maison Blanche, Donald Trump a préféré insister sur le rôle néfaste que jouerait selon lui internet dans la radicalisation de personnes souffrant de troubles mentaux. Il a par ailleurs qualifié de « crimes contre l'humanité » les deux attaques qui ont alimenté la litanie des tragédies dues aux armes individuelles dans un pays où celles-ci pullulent.

« Notre nation doit condamner d'une seule voix le racisme, le sectarisme, et le suprémacisme blanc », a déclaré le président américain dans une courte allocution télédiffusée. Il s'exprimait après qu'un homme blanc a tué samedi 22 personnes dans un hypermarché d'El Paso, ville texane à forte majorité hispanique. Un autre tireur, aux mobiles pour l'instant inconnus, a fait neuf morts dimanche dans l'État de l'Ohio.

Donald Trump a par ailleurs appelé à l'exécution

« rapide » des auteurs de ces fusillades. « J'ordonne également au ministère de la Justice de proposer une loi garantissant que ceux qui commettent des crimes motivés par la haine et des tueries de masse soient passibles de la peine de mort et que cette peine capitale soit appliquée rapidement, avec détermination et sans des années de délai inutile », a-t-il déclaré.

« Nous devons arrêter l'idéalisation de la violence dans notre société », a-t-il insisté, estimant qu'il était « trop facile aujourd'hui pour les jeunes en difficulté de s'entourer d'une culture célébrant la violence », notamment à travers des jeux vidéo selon lui « atroces et sinistres ».

L'influence que joueraient les maladies mentales ou bien les jeux vidéo dans le déclenchement de carnages par armes à feu est mise en doute par de nombreux experts. Les épidémiologistes pensent ainsi que la vaste majorité des personnes atteintes de troubles psychiques ne sont pas violentes.

Dans plusieurs tweets, Donald Trump a appelé lundi matin à une meilleure vérification des antécédents des personnes souhaitant acheter des armes à feu, mais également à coupler cette mesure à « une réforme migratoire urgentement nécessaire ».

ANALYSE

Trois questions à Didier Combeau, politologue

spécialiste des États-Unis, chercheur associé à l'Institut des Amériques, auteur de « Polices américaines » (Gallimard, 2018).

Pourquoi après chaque tuerie de masse aux États-Unis la législation sur les armes n'évolue-t-elle pas vers plus de contrôle ?

La réponse politique ne peut pas arriver, d'abord parce que le gouvernement fédéral n'a pas l'autorité pour réglementer les armes. La réglementation de la détention et du port dépend des États fédérés, donc les lois sont différentes dans tous les États, plus ou moins libérales, car elles ne sont jamais très strictes. Tout ce que peut faire l'État fédéral, c'est réglementer le commerce. Ce n'est pas suffisant pour faire disparaître les armes qui prolifèrent. Les propositions de loi qui sont sur la table répondent à peu près à l'état de l'opinion publique. Si on demande à l'opinion publique si elle est en faveur d'une réglementation des armes à feu, les deux tiers des Américains disent oui. Si par contre on leur demande s'ils sont en faveur de l'interdiction de certaines armes, comme les armes de poing, pistolets ou revolvers qui sont les armes les plus dangereuses, là c'est à peu près un tiers des Américains qui se disent en faveur d'une interdiction. Donc, les propositions de loi essaient de ménager la chèvre et le chou, en quelque sorte de permettre le droit aux armes tout en essayant d'interdire l'accès aux armes à des catégories de population qu'on jugerait comme dangereuses.

Par exemple avec un contrôle des antécédents psychiatriques et judiciaires, qui existe déjà pour les armes neuves ?

La proposition de loi qui est sur la table actuellement est d'étendre ce contrôle des antécédents psychiatriques et judiciaires aux ventes d'armes d'occasion. Cela dit ces contrôles d'antécédents sont très difficiles à mener, parce que le FBI qui est chargé de les mener a des fichiers trop lacunaires, du fait encore une fois de la structure fédérale du pays. Et puis lorsque le candidat à l'achat d'une arme est très jeune, il est difficile d'avoir des antécédents judiciaires. Ça peut être la première occurrence grave d'un problème psychiatrique. Enfin, pour qu'il y ait des antécé-

dents psychiatriques, il faut que les personnes aient été internées d'office par une décision de justice. Donc il faut que le cas soit très grave en quelque sorte. Donc ce n'est pas suffisant pour éviter des fusillades perpétrées par des gens qui ont des problèmes psychiatriques.

La tuerie d'El Paso, où la police examine la piste du racisme, est traitée comme un cas de « terrorisme intérieur », a annoncé la justice fédérale. Désigner les tueries de masse comme des actes terroristes peut-il faire avancer le débat sur la réglementation des armes ?

L'essentiel du terrorisme aux États-Unis, c'est le terrorisme intérieur. Ce sont des problèmes liés à l'immigration et au racisme, ça peut être des problèmes d'attaques de cliniques qui pratiquent des avortements, ça peut être des défenseurs des animaux qui s'attaquent à des restaurants. Mais parler de terrorisme est comme toujours à double tranchant, rappelez-vous que Donald Trump avait dit que si les gens qui étaient au Bataclan avaient été armés, ils auraient pu mettre fin à la fusillade plus rapidement. Donc le fait de parler de terrorisme peut aussi être un levier pour dire que les citoyens honnêtes doivent être armés pour que l'on puisse se défendre des attaques terroristes qui peuvent survenir n'importe quand et n'importe où. Lorsque l'on parle d'autodéfense, de ce côté de l'Atlantique on imagine une envie de défendre ses possessions ou sa famille contre vents et marées de l'intérêt général. Alors qu'aux États-Unis, ce n'est pas tout à fait ça. Le fait d'être armé et de pouvoir lutter contre la délinquance et la criminalité fait partie d'une sorte d'engagement citoyen. Aux États-Unis, la police n'est pas conçue comme en France, comme une émanation de l'État. On considère aux États-Unis que la police ce sont des gens payés pour faire un travail qui appartient à chaque citoyen. C'est pourquoi il est très difficile de réglementer les armes à feu. Car en même temps on considère qu'un citoyen honnête avec une arme c'est quelque chose de positif.

Guerre commerciale : La Chine suspend l'achat de produits agricoles américains



Le soja américain, traité ici dans une usine dans le Dakota du nord, est l'un des produits les plus exportés vers la Chine. La suspension par Pékin de l'achat de produits agricoles américains représente une nouvelle étape dans la guerre commerciale qui l'oppose aux États-Unis. Les premières mesures ont été prises dès cette nuit.

Peu après la diffusion en ligne d'un communiqué officiel à minuit, les entreprises chinoises ont été sommées de suspendre leurs achats de produits agricoles américains.

La Chine n'exclut pas d'imposer des droits de douane supplémentaires sur les produits agricoles achetés aux États-Unis pour les transactions conclues après le 3 août. La valeur des importations susceptibles d'être la cible de ces nouvelles taxes n'a pas été précisée.

Le ministère chinois du Commerce estime que la décision de Donald Trump de taxer à partir de septembre la totalité des 300 milliards de produits chinois constitue une sérieuse entorse au consensus trouvé entre le président américain et son homologue chinois Xi Jinping lors de leur rencontre au sommet du G20 à Osaka, le 29 juin dernier.

Avant le conflit commercial, la Chine était le premier acheteur de soja américain. Il en importait jusqu'à 30 millions de tonnes par an. L'année dernière, les achats de produits agricoles américains se sont montés à 9 milliards de dollars. Outre le soja, les Chinois ont acheté aussi du sorgho, du blé, du lait, ainsi que du porc et du coton.

Donald Trump veut rassurer

Avec notre correspondante à New York, Loubna Anaki

« Nos fermiers savent que la Chine ne pourra pas leur faire de mal. Ils savent qu'ils peuvent compter sur moi. Et je les aiderai encore si nécessaire. » Le tweet matinal de Donald Trump se voulait rassurant, alors que les marchés financiers se remettent tout juste des décisions de Pékin.

Le président américain, en campagne pour 2020, a conscience que les fermiers constituent une partie importante de son électorat et qu'ils sont en première ligne de cette guerre commerciale avec la Chine.

Pékin est notamment le premier acheteur mondial de soja américain avec plus de 30 millions de tonnes par an. Des achats qui avaient déjà baissé de 75% depuis le début de l'année. Et l'arrêt pur et simple des importations de produits agricoles signifie de grosses pertes pour les fermiers déjà affaiblis par ces tensions.

Washington a déjà débloqué 12 milliards de dollars d'aide en 2018 et une nouvelle enveloppe de 16 milliards la semaine dernière.

Et malgré l'escalade de ces derniers jours, Donald Trump se dit aujourd'hui favorable à un accord avec la Chine, à condition que ce soit un bon accord pour les États-Unis. C'est ce qu'a assuré l'un de ses conseillers à la Maison Blanche. Larry Kudlow a également ajouté : « Notre économie est plus forte que l'économie chinoise. Ils souffrent plus que nous de cette crise ». Signe que Washington se prépare peut-être à ce que cette guerre dure encore longtemps.

Monnaie : La Chine laisse s'enfoncer son yuan

Le yuan chinois est descendu en dessous des 7 dollars en réponse à l'échec des négociations pour cesser la guerre commerciale avec les États-Unis REUTERS/Jason Lee/Illustration/File Photo

La Chine laisse s'enfoncer le yuan, sa monnaie. Elle est passée sous le seuil des 7 dollars pour la première fois depuis la crise financière de 2008. L'objectif des autorités de Pékin est de garder le yuan au plus bas niveau face à l'escalade des tensions commerciales avec les États-Unis.

La Banque populaire de Chine a donné le ton, avant même l'ouverture de la Bourse, en fixant le taux pivot de sa devise à 6,9 yuans pour un dollar. La monnaie chinoise n'étant pas entièrement convertible, la banque centrale chinoise fixe un taux pivot du yuan, les marchés décident ensuite de sa valeur. Conséquence immédiate : le yuan a perdu 1,4% de sa valeur, ce matin.

Jusqu'ici, la banque centrale chinoise avait pris garde de contenir le niveau de sa devise afin de ne pas faire capoter les négociations avec les États-Unis. Mais les tensions com-

merciales avec Washington sont montées d'un cran jeudi dernier avec la décision surprise de Donald Trump, de taxer la totalité des importations chinoises.

Soutenir les exportations

La décision de laisser le yuan s'affaiblir vise clairement à soutenir les exportations chinoises. Et pour faire face à ces nouveaux tarifs douaniers, la banque centrale pourrait laisser filer encore sa monnaie. Quitte à donner raison à Washington qui accuse régulièrement Pékin de manipuler sa devise pour en tirer un avantage commercial.

Lorsqu'une monnaie perd de sa valeur, les produits libellés dans cette devise voient leurs prix diminuer d'autant pour les acheteurs munis d'autres monnaies, ce qui favorise les exportations. Pékin cherche pourtant depuis 2015 à stabiliser la valeur de sa monnaie pour protéger ses réserves de change et empêcher des sorties importantes de capitaux.

Cette année-là, la banque centrale avait dû activement intervenir pour freiner la chute de

sa devise, puisant abondamment dans ses colossales réserves de changes pour acheter des yuans... et donc soutenir le cours.

Dégringolade des marchés

La plupart des Bourses ont creusé leurs pertes enregistrées en fin de semaine après l'annonce de nouvelles taxes américaines sur les importations chinoises. Ainsi, Paris a cédé 2,1%, Londres 2,4% et Francfort a clôturé en baisse de 1,5%. Outre-Atlantique, Wall Street a dès l'ouverture fortement reculé.

C'est la relance du conflit commercial sino-américain qui est à l'origine de cette chute généralisée, mais surtout la dégringolade de la devise chinoise.

Officiellement, la banque centrale a laissé entendre qu'elle ne ferait pas de sa monnaie un outil de gestion des troubles extérieurs. Mais les bourses redoutent que le conflit commercial entre les deux premières puissances économiques de la planète se déplace sur le champ des monnaies. Sans parler de l'économie mondiale dont la croissance est en train de ralentir sous l'effet de la tension commerciale autour de ce conflit.

C'est un signe de tensions aiguës.



RDC : En meeting à Kinshasa, Martin Fayulu reste combatif

Une semaine après la réunion des leaders de Lamuka à Lubumbashi, Martin Fayulu, qui revendique toujours la victoire à la présidentielle de décembre 2018, a tenu un meeting à Kinshasa pour, dit-il, tenir éveillé ses militants.

C'est un terrain qu'il connaît, le Camp Luka. Ses meetings ici connaissent toujours un grand succès. Il est venu dire à ses militants qu'il n'abandonnera pas le combat de la vérité des urnes.

« La vérité des urnes va être révélée »

« Quoi qu'ils fassent la vérité des urnes va être révélée. N'est-ce pas comme ça ? Il ne faut pas avoir peur », a lancé à ses supporters Martin Fayulu. Et ce, même plusieurs mois après la tenue des élections. « Cela fait sept mois depuis les élections, est-ce que la flamme s'est éteinte ? », a-t-il poursuivi. Martin Fayulu s'est une fois de plus attaqué à l'ancien président Joseph Kabila qu'il accuse

d'utiliser la corruption pour, dit-il, maintenir son système, même après les élections. Il a également apporté son soutien publiquement à Jean-Jacques Muyembe, nouveau coordinateur de la riposte contre Ebola, qui sévit dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu.

Quel avenir pour la plateforme

Lamuka ?

« On a placé là docteur Muyembe. C'est lui qui avait combattu Ebola à Bikoro. C'est un fils du pays qui s'y connaît. Il faut le suivre », a expliqué le candidat à l'élection présidentielle de 2018.

Martin Fayulu ne s'est, par ailleurs, pas appesanti sur l'avenir de la plateforme Lamuka qu'il codirige avec Jean-Pierre Bemba, Moïse Katumbi et Adolphe Muzito.



Martin Fayulu, à Bruxelles, le 9 mars 2019.

SAER EMPLOI
SOCIÉTÉ AFRICAINE D'ÉTUDES ET DE RÉALISATIONS

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Leader des services de Gestion des Ressources Humaines et Paie en Afrique de l'Ouest



Que sont-ils devenus... Amadou Pathé Diallo : Le rouquin aux pieds d'or

Amadou Pathé Diallo est l'un des rares joueurs internationaux maliens dont nous avons suivi les traces, du début à la fin de sa carrière de footballeur, et même au-delà. Parce qu'il n'a jamais quitté le milieu du football. Le journal Podium, les commentaires des doyens Djibril Traoré et feu Demba Coulibaly, la télévision nationale nous ont permis d'apprendre plus encore sur lui. Autrement dit, nous maîtrisons son histoire. Et le rencontrer dans le cadre de notre rubrique n'a point été un exercice difficile pour nous. Qui est Amadou Pathé Diallo ? Agé de 55 ans, ex sociétaire de l'AS Réal de Bamako, celui que l'on surnomme Vieux a remporté trois titres de champion du Mali (1981, 1983, 1986), joué les 1/4 de finale de la coupe des clubs champions en 1982, et perdu une finale de coupe du Mali en 1987 contre le Sigiui de Kayes. Sélectionné en équipe nationale en avril 1983, il a arrêté sa carrière le 27 août 1997 à Bouaké (éliminatoires CAN 1998) après 67 sélec-

tions enregistrées au compteur. Pathé a remporté la coupe Amilcar Cabral en 1989 et participé à la CAN de Tunisie en 1994 sanctionnée par la quatrième place du Mali. Sur le plan international, il a été sélectionné dans l'équipe africaine en 1988 à Paris avec Rabat Madjer ; désigné meilleur joueur étranger au Portugal en 1989 ; et vainqueur du tournoi de Séville en 1995. En le rencontrant dans le cadre de la rubrique "Que sont-ils devenus ?", nous avons cherché à savoir beaucoup d'autres choses qui meublent la longue histoire de l'ancien joueur de l'AS Réal de Bamako, du Sporting Club de Lisbonne et des Aigles du Mali.

Le 2 avril 1994 au stade Olympique d'El Menza de Tunis, le Mali a éliminé l'Égypte en quart de finale de la CAN. A la fin de la rencontre, Amadou Pathé Diallo a été convoqué dans la salle anti dopage. Parce qu'on a estimé que sa débauche d'énergie serait liée à un dopage. Il a été déclaré négatif.

En réalité, il avait promis une qualification à sa dulcinée, Adja Soumano, qui se trouvait dans les gradins.

C'est la même dame qui nous a accueillis à son domicile, sis à Sotuba ACI.

A défaut d'un chant pour nous souhaiter la bienvenue, elle nous offrit un petit déjeuner. Ce plat délicieux a été un bon remontoir pour entamer l'interview avec son époux.

Le rêve de paraître dans Podium !

Sociétaire de l'AS Réal de Bamako, Amadou Pathé Diallo était un jeune rouquin avec un physique imposant, une démarche de vedette, un teint qui donnait plus d'éclat au maillot des Scorpions. Il avait le secret des contrôles orientés, des dribbles et des passes géométriques, pour mettre sur orbite les Beidy Sidibé dit Baraka, Antoine Sah, Mamadou Coulibaly "Benny". Il savait prendre ses responsabilités dans les moments difficiles.

Au match aller des éliminatoires de la CAN de 1990, les Aigles étaient menées par 2 buts à 1 par les Eléphants de Côte d'Ivoire. Amadou Pathé à la suite d'une combinaison avec Gaoussou Samaké, établit la parité. Encore contre la Guinée en 1995 à Bamako, il embarque la défense adverse et du pied gauche

brise les espoirs guinéens.

Voilà un jeune qui s'est fixé un objectif dès le bas âge : devenir un grand joueur, en passant par l'équipe nationale. Deux faits l'ont marqué, nous confie-t-il. D'abord, le journal Podium. Vieux Diallo rêvait de voir le jour où sa photo paraîtra dans ce journal sportif animé à l'époque par des sommités de la presse malienne, les frères Drabo, Gaoussou et Souleymane, Mamadou Kouyaté dit Jagger, Mamadou Diarra, Papa Moustapha Koité.

Ensuite, cette finale perdue en 1980 par le Mali face à la Guinée en finale de la coupe Cabral. Ce jour, ramasseur de balle, Amadou Pathé Diallo n'a pas accepté cette défaite des Aigles, devant le président de la République. La seule manière pour lui de laver cet affront était d'être un joueur et remporter la même coupe. Comment ? Il fallait au moins qu'il intègre un club, faire ses preuves pour ensuite accéder à l'équipe nationale. Certes, en amont il jouait à l'Etat-major où il vivait avec ses parents (son père Pathé était un gendarme), mais c'est surtout le basketball qui lui tenait à cœur. La coupe Hamane Niang mise en jeu à Médine Coura a changé le cours des événements, par rapport à ce qu'il s'était prédestiné. Son club de quartier, le Hafía FC remporte la victoire finale avec des compliments de feu Demba Coulibaly (Radio Mali) et Mody Sylla, dirigeant du Stade malien de Bamako. Déjà, l'ancien joueur du Réal Antoine Sah l'avait amené dans la catégorie des jeunes des Scorpions en 1979. La même année, Salif Keita dit Domingo, présent au Mali, pour son jubilé, a fait arrêter l'entraînement pour commenter une action du jeune Amadou. Après, il s'est entretenu avec l'entraîneur de l'équipe, Idrissa Touré dit Nany au sujet du jeune au talent multidimensionnel. Paradoxalement, quelques semaines après, Amadou Pathé Diallo a disparu des écrans radars, pour se consacrer aux études, en prélude au DEF. Admis à cet examen en 1981, il reprend les entraînements et figure sur la liste de trois joueurs que l'entraîneur Nany avait demandés à son homologue des juniors. Il fait de belles touches de balles, au point que l'encadrement technique le convoque pour le match de la semaine contre le Djoliba AC. N'ayant joué qu'une partie de la deuxième mi-temps, Demba Coulibaly n'a pas manqué les mots justes pour magnifier le talent du jeune Amadou Pathé Diallo. Il a compris après cette rencontre que son heure a sonné, et qu'il

fallait saisir cette chance comme une balle au rebond. Après le départ de son homonyme Amadou Vieux Samaké pour la France, il est intronisé dépositaire du milieu des Scorpions, avec comme point de mire un match important. Celui de la Coupe d'Afrique des Clubs Champions contre l'Etoile Noire du Congo où il marquera le but égalisateur. C'est dans ces circonstances qu'Amadou Pathé Diallo est devenu une vedette de l'AS Réal de toute sa carrière. Il a joué une pléiade de matches internationaux de coupes inter clubs.

Le transfert qui fait bruit

En dépit de ses beaux jours au Réal, un incident de parcours a failli tâcher ses relations avec les dirigeants et les supporters du club, qui ont toujours eu une grande affection, une forte estime, une considération extraordinaire envers lui. Ce fait consécutif à son transfert au Stade Malien (saison 1985-1986) avait défrayé la chronique en son temps. C'est pourquoi, nous lui avons demandé de revenir sur les faits. Parce que cela a fait l'objet de tractations entre dirigeants stadistes et réalistes et son retour au Réal a été tellement spectaculaire que les supporters Stadistes n'ont pas compris cette volte-face alors qu'ils avaient accueillis le joueur avec tous les honneurs dignes de son rang.

Qu'est-ce qui s'est passé ? Quelles étaient les motivations de sa décision de transfert au Stade ? Pourquoi il est retourné dans son club d'origine ? Amadou Pathé Diallo revient sur ce dossier sur lequel le journal Podium avait titré l'affaire la plus rocambolesque.

"Seydou Diarra dit Platini était mon binôme partout, au lycée Askia et en équipe nationale, on parlait même ensemble au terrain. Lors d'un match du tournoi d'ouverture BMCD, le Réal devait jouer contre le Stade Malien. Ce jour, je suis venu au terrain en moto avec Platini, qui m'a même déposé devant les vestiaires de mon club. L'entraîneur du Réal, feu Idrissa Touré dit Nany, a mal interprété cette complicité avec Seydou Diarra. Au moment de faire le classement, il m'a taxé de Stadiste. Je lui ai dit que ces accusations ne me ressemblent pas. Mais puisqu'il pense que je suis stadiste, il me verra au Stade. Sur ce, j'ai pris mes bagages et je suis retourné à la maison.

Après le mach, j'ai rejoint Platini à la maison pour lui faire part de ma décision de transférer au Stade malien de Bamako. Il était estomaqué, et m'a même traité de fou. J'ai tellement insisté qu'il finira par me conduire chez les dirigeants du club. Eux aussi ne comprenant pas mon attitude, ont demandé à ce qu'on y mette la forme. Parce qu'il y avait un pacte de non-agression entre les clubs, relatif au transfert de joueurs. Ils estimaient que mon argumentation ne tenait pas debout. Mais j'ai insisté. Le premier jour de ma séance d'entraînement a été un fiasco. Le terrain du Stade était bondé de monde, et même des supporters Réalistes ont profité pour infiltrer les lieux. Ils voulaient juste se rassurer que j'ai réellement transféré. En raison de la tension qui régnait, je suis resté bloqué dans le véhicule, pour ensuite retourner à la maison. C'était le vendredi, et dimanche le Stade devait jouer contre l'AS Biton. C'est le seul match auquel j'ai pris part sous les couleurs du Stade. Ce jour, je me rappelle que feu Mamadou Keita Capi (entraîneur de l'AS Biton à l'époque) m'a dit de retourner dans mon club, au risque de rompre avec moi. J'ai compris bien après pourquoi il s'est intéressé à l'affaire. Entre temps, les dirigeants réalistes sont entrés dans la danse, pour annuler mon transfert. Ils ont convoqué Nany afin qu'il s'explique sur les faits. C'est là où il a affirmé que ses propos étaient destinés à me blesser dans mon orgueil, afin que le Réal gagne. Fraichement venu de l'Europe, il avait des petites manières pour doper le moral de ses joueurs. Mais j'ai été guidé par la fougue de la jeunesse. Après tout est rentré dans l'ordre, et je suis retourné au Réal. L'incident était clos, et chapeau à tout le Stade pour avoir pris les choses avec philosophie. Voilà ce qui s'est passé"

Comme il l'a bien dit, les choses se sont finalement régularisées avec le Réal, jusqu'à son départ au Portugal pour jouer au Sporting Club de Lisbonne de 1988 à 1990.

Ensuite, Amadou Pathé Diallo a évolué au Penafiel (1990-1991), puis au FC Quarteirense de Portugal (1991-1995), et enfin le Portmoense (1995-2003). Dans ce dernier club, il a assuré également les fonctions d'entraîneur

(2000 -2001).

A la fin de sa carrière, Amadou Pathé Diallo s'est converti entraîneur, et c'est dans cette optique qu'il a suivi plusieurs formations, notamment :

- Stage d'entraîneur de 2ème degré à Bamako (1996) ;
- Stage d'entraîneur de 2ème degré au Portugal en 2000 ;
- Stage d'entraîneur de haut niveau à Bamako (2000) ;
- Symposium CAF pour l'analyse de la CAN à Casablanca au Maroc en 2006;
- Stage d'entraîneur à Claire Fontaine en France (2007) ;
- Stage d'entraîneur UEFA/ CAF Méridien CUP & Conférence à Barcelone en 2007 ;
- Stage en gestion de Management des organisations Sportives à Bamako(2010) ;
- Stage d'entraîneur pour la licence B de la CAF à Bamako en 2011 ;
- Stage d'entraîneur de haut niveau à HENNEF en Allemagne (2012) ;
- Stage d'entraîneur professionnel de football au Brésil en 2012.

Ce riche cursus dans le domaine du football lui a valu la confiance de la Fédération Malienne de Football. C'est ainsi qu'il fut successivement : sélectionneur adjoint des Aigles (2004-2009), sélectionneur de l'équipe nationale Olympique (2010), sélectionneur adjoint

de l'équipe nationale (2012), puis sélectionneur par intérim. Il assurera une fois de plus les fonctions d'entraîneur adjoint des Aigles de 2013 à 2017.

Et la voix de Tata Bambo retentit

Comme bons souvenirs il retient exactement des moments que nous avons mis en relief plus haut. C'est-à-dire son premier match international avec le Réal en 1982 au Congo, sa première sélection en équipe nationale en avril 1983 au Maroc, la finale de la coupe Cabral remportée à Bamako par les Aigles en 1989, et enfin ce fameux match contre la Tunisie en 1994. Ses mauvais souvenirs se résument aux deux défaites respectivement contre le Sigi de Kayes en finale de la coupe du Mali en 1987, et les Eléphants de Côte d'Ivoire en éliminatoires de la CAN Burkina 1998 à Bouaké. Dans la vie, Amadou Pathé Diallo aime le football, la musique malienne, et il déteste l'injustice, le mensonge et l'hypocrisie.

A un moment donné, tout en lui annonçant la fin de l'entretien, nous engageons une discussion sans tabou avec Amadou Pathé. La réalité est que nous voudrions savoir certains détails de sa vie de couple avec Adja Soumano. Pour la circonstance, l'alibi a consisté pour nous de tout laisser à côté, et d'engager un débat hors micro. Donc il nous raconta beaucoup de choses, sur lesquelles nous retenons une

anecdote.

Amadou Pathé raconte. **"Après les fiançailles, un soir, Adja m'a demandé mon artiste préféré après elle. J'ai tout de suite répondu que c'est Tata Bamba Kouyaté. Elle n'a pas fait d'autres commentaires, et nous avons continué de discuter de tout et de rien. Mais elle a mûri son stratagème cette nuit. Le jour de notre mariage, quand je suis parti la chercher pour aller à la mairie, à peine je rentre dans leur famille, c'est la voie de Tata Bambo qui retentit pour me souhaiter la bienvenue. Elle maîtrise parfaitement notre histoire. J'étais aux anges, mon artiste préférée qui chante mes louanges le jour de mon mariage. C'était plus que pathétique. C'est la première surprise d'Adja dans notre vie de couple. Les invités ont deviné pourquoi j'étais tout joyeux".**

Pour des raisons personnelles, il n'a pas voulu s'exprimer sur la crise qui secoue notre football. Selon lui, il connaît beaucoup de choses, donc la logique voudrait qu'il soit neutre et discret.

Aujourd'hui Amadou Pathé s'occupe de ses propres affaires, et entretient à juste titre son carnet d'adresse plus que fourni, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

■ O. Roger Sissoko





Bélier (21 mars - 19 avril)

Vous pouvez découvrir des facettes de la personnalité d'un supérieur hiérarchique. Saturne en Capricorne vous donne du fil à retordre. Pourtant vous êtes déterminé à garder le cap et trouver un poste qui correspond à vos compétences et votre grande énergie.

Vous avez envie d'améliorer votre habitat et pouvez acheter des gadgets. Ces achats évitent de réaliser des économies. Il est utile de faire le point et de ne pas vous précipiter dans des frais inutiles. Malgré tout, il y a peu d'inquiétude sur la trésorerie.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Peu importe la personne qui est à l'origine des invectives, mais il est dans votre intérêt qu'elles cessent le plus rapidement possible. Une lutte de pouvoir effrénée commence, vous rivalisez d'ingéniosité. Vous devez faire preuve de persévérance.

Le temps c'est de l'argent, vous l'avez bien compris, c'est pourquoi vous faites votre possible pour ne pas le gaspiller, vous agissez en conséquence. Une nette amélioration de votre budget vous permet de faire quelques plans sur la comète.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Vous allez de l'avant et votre positivité a des chances d'être contagieuse. Cet optimisme vous permet de poursuivre un rêve. Un métier idéal est espéré en secret. Il peut demander encore des démarches et des étapes. Une formation est tout à fait possible.

Vous ne vous souciez guère des petites dépenses qui se cumulent. Aujourd'hui encore, vous traversez un contexte dépensier et vivre autrement semble difficile. Essayez d'être plus regardant sur vos frais ou pensez simplement à ne pas acheter maintenant.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Si quelque chose ne vous convient pas, ne ruez pas dans les brancards ! Prenez le temps d'expliquer pourquoi vous n'êtes pas d'accord et choisissez les arguments qui convaincront plutôt que d'asséner vos points de vue de manière catégorique.

Pluton et Mercure titillent votre compte bancaire. Revoyez votre budget en le mettant à jour avec les nouveaux taux de prélèvement des charges sociales et autres frais inévitables, tel que l'impôt par exemple. Les montants ont changé, vous devez en tenir compte.



Lion (22 juillet - 23 août)

Les revenus sont la raison qui vous pousse à chercher une nouvelle fonction. Une évolution au sein de votre entreprise est en route. Vous briguez un poste où vous gagnez en influence auprès de collègues. Attention à la jalousie professionnelle qui guette.

Si vous faites des courses, prenez le strict minimum. En flânant, vous avez la possibilité de partir sur des achats totalement imprévus et que vous trouvez irrésistibles. L'entretien de votre véhicule peut participer à ces frais capables d'être plus élevés.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Difficile de vous adapter à vos nouveaux collègues et de vous intégrer à cette équipe, vous avez besoin de temps pour les appréhender. Votre méfiance naturelle est perçue comme de l'orgueil mal placé, vous avez l'habitude de ce genre de remarque.

Aujourd'hui une attitude modérée dans les dépenses semble plus adaptée à votre budget. Cependant vous conservez une bonne stabilité financière, une gestion irréprochable vous apportera entière satisfaction sur la durée. Vos efforts sont payants.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Il est possible que vous donniez de votre temps à l'un de vos collègues qui vous en fait perdre. Des affinités peuvent cependant se déclarer dans vos relations de travail. La journée est propice à des échanges agréables et une confiance qui s'installe.

La restriction s'impose dans la gestion de trésorerie. Des factures sont prioritaires aux loisirs. Des concessions sont à faire pour garder un équilibre financier jusqu'à la fin du mois. La sagesse est la meilleure attitude pour éviter des frais superflus.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Face à votre hiérarchie, vous trouverez le bon angle pour aborder les problèmes que vous soulèverez. Vous avez bien l'intention de vous faire entendre et d'obtenir satisfaction, aussi vous mettez toutes les chances de votre côté en vous montrant très psychologue.

Vous aurez le flair pour choisir les bons placements, trouver la boutique idéale pour acheter au juste prix l'objet dont vous avez besoin ou encore pour argumenter afin d'obtenir une réduction de prix ou une augmentation de salaire !



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Un tournant important dans votre vie professionnelle vous donne l'occasion de faire valoir vos compétences. Il peut s'agir d'un bilan ou du début d'une formation. Une nouvelle activité pointe à l'horizon et elle peut correspondre à un ancien souhait.

La prudence a cessé et vous cédez aux tentations les plus inattendues. Le budget peut partir dans différentes choses assez superficielles. L'achat d'articles de voyage, de loisirs et de bibelots fait partie de vos dépenses. Vous restez zen malgré les frais.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Vous avez envie de prendre des risques pour vous faire plaisir dans le domaine professionnel. Bonne nouvelle, Jupiter vous encourage sur cette voie. De belles surprises sont à prévoir, le moment est propice pour exprimer toute votre créativité. Foncez !

Aujourd'hui si l'envie vous prenait de vivre au-dessus de vos moyens, vous auriez tout intérêt à retrouver très rapidement vos esprits. Vous ne pouvez pas claquer votre argent à tout-va, autant modérer vos envies, c'est bien plus raisonnable.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Vous attendez un meilleur poste pour être épanoui dans votre travail. Vous supportez difficilement les consignes venant de vos chefs que vous prenez comme des ordres mal vécus. Votre difficulté avec la hiérarchie vous demande de plus en plus d'effort.

Les dépenses continuent et malgré vos bonnes résolutions, vous êtes dans une période de dépenses. Si vous souhaitez faire un achat cher, tentez de le différer. Les astres vous exposent à des sorties d'argent par surprise pour des règlements obligatoires.



Poisson (19 février - 21 mars)

Saisissez toutes les opportunités qui se présenteront aujourd'hui. Elles vous permettront d'enclencher un changement qui vous sera rapidement profitable, même s'il n'y paraît rien au premier abord. Vous vous épanouirez !

Côté finances, vous réalisez qu'il est temps de reprendre les choses en main. Comptez sur la rigueur de Saturne et l'analyse de Pluton pour agir en conséquence et redressez la barre afin de ne pas rencontrer de problèmes.

Assurés et Prescripteurs, Attention à la fraude !



La CANAM rappelle à tous que toute fraude commise pour accéder aux prestations est punie par les dispositions de la loi N°09-015 du 26 Juin 2009.

La CANAM sait compter sur la compréhension de tous